

NOTES SUR L'HISTOIRE
DE LA
PROVINCE DE CAMMON
(LAOS)

par

PIERRE GROSSIN.

Administrateur des Services Civils de l'Indochine.



B.U. LETTRES NICE

TEL : 93.37.55.55

DATE RETOUR

25 MAI 2000

HANOI

IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

1933

B.U. NICE - LETTRES



D

092 2037218

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

NOTES SUR L'HISTOIRE
DE LA
PROVINCE DE CAMMON (LAOS)

*à Germaine
affectueux
Pierre*

NOTES SUR L'HISTOIRE
DE LA
PROVINCE DE CAMMON
(LAOS)

par

PIERRE GROSSIN,
Administrateur des Services Civils de l'Indochine.



Centre de Documentation
sur l'Asie du Sud-Est et le

Monde Indonésien

EPHE VI^e Section

ASE 2140

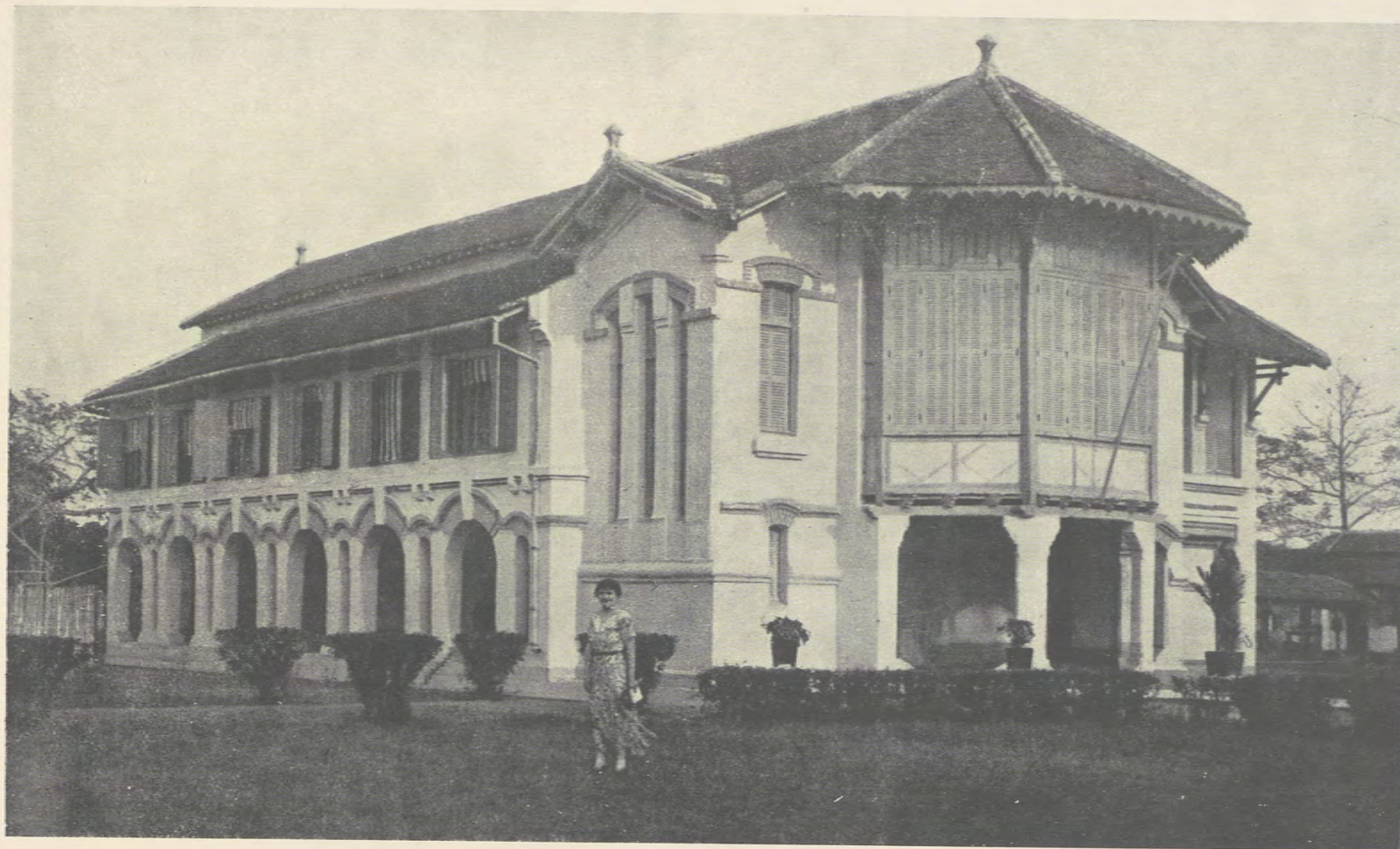
BIBLIOTHÈQUE

HANOI
IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT
—
1933

*A la mémoire de mes Grands Anciens de
la province de Cammon, à l'œuvre qu'ils
réalisèrent, à l'avenir qu'ils tracèrent,
respectueusement je dédie ces notes.*

PIERRE GROSSIN

*Commissaire du Gouvernement
de la province de Cammon.*



HÔTEL DE LA RÉSIDENCE DE CAMMON, à Thakhek.

Phot. DEBORD

NOTES SUR L'HISTOIRE

DE LA

PROVINCE DE CAMMON (LAOS)

Le royaume du Laos, réputé pour abonder en éléphants, était tributaire du royaume du Tunquin. « Voici quelques indications sur le royaume du Laos, données par le R. P. Leria, jésuite, qui a passé plusieurs années à prêcher l'Evangile : « Les royaumes qui confinent à celui de Laos sont : le Tungking et Cochinchina au Nord-Est ; celui de Champar (Champa) le borne à l'Orient, et en est séparé par un désert et des montagnes ; Camboya (Cambodge) et Sion (Siam) luy sont au Midy, et Pegu au Couchant ; au Nord il touche le royaume du Lu (ou, pour mieux dire, à la province Iunnan de la Chine » (1).

La région du Laos correspondant à l'Annam central, à l'Ouest des provinces annamites de Quảng-trị et de Quảng-bình, paya tribut aux rois d'Annam pendant plusieurs siècles ; tribut annuel, peu élevé, en nature et en argent. Le tribut triennal du royaume de Vieng Chan (Vientiane) était plus important. « Le roi Gia-Long [1802-1820] s'occupa de l'organisation administrative du pays. Cette tâche fut poursuivie jusqu'en la VII^e année Minh-Mạng [1820-1840]. » (LEMIRE, *Le Laos annamite*, p. 6).

Les relations entre l'Annam et les royaumes thai, la suzeraineté de l'Annam sur les principautés du Mékong sont plus

(1) Préface sur la description de l'Empire de la Chine, p. 33, dans *Relations de divers voyages curieux*, par M. Melchisedec Thevenot, Paris, chez Thomas Moette, M. DC. XCVI. T. II. Cité par L. CADIERE, des Missions étrangères de Paris, *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué : Gemelli Careri, Bull. des Amis du Vieux Hué*, 1930, p. 315.

D'après M. E. CORTAMBERT, le nom de « Laos » ne serait autre que le nom chinois Li ou Lao, employé pour désigner les montagnards de l'île de Hai-nan.

anciennes que celles dont le Siam crut pouvoir se prévaloir. Elles sont antérieures, même, à l'organisation du royaume d'Ayuthia (1).

Lorsqu'au X^e siècle le roi annamite Ngô-Quyên (939-944) mit, le premier, fin à la domination chinoise en Annam (939), il le fit avec l'aide des populations laotiennes, en souvenir, contait-on alors, de l'ancêtre commun : le sage Koun-Borom.

Koun-Borom eut sept fils. Le premier, Koun-Lo, reçut le Muong Xiên Đông Xich Ton (Luang-prabang) ; le deuxième, Cet-Curom, reçut Xiên-Khuan (Trân-ninh)... ; au quatrième, Cao-Cu-Xon, fut attribué le Pra-Kan (l'Annam).

« L'étude de la phonétique, note M. Grousset dans son *Histoire de l'Extrême-Orient*, amena M. H. Maspero à reconnaître la parenté de l'annamite avec la famille thai. »

L'occupation du Laos par les Khmèrs est nettement indiquée dans les Annales siamoises. En l'an 200 de l'ère bouddhique (343 avant J.-C.) un prince Khom (Khmèr), Phra-Chau-Somit-Tham fonda, sur la rive gauche du Mékong, la ville de Mami-kha-Nakhone. Vers l'année 1213 (ère bouddhique, 670 de notre ère) Phraya Ramrat, gouverneur siamois de Baheng-Khan-Phèng, envoya son deuxième fils, avec 10.000 hommes — ainsi disent les Annales — fonder une ville nouvelle sur l'emplacement de Mamikha-Nakhone, dont elle reprit le nom. Son gouverneur eut le titre de *Phra Boroma Rasanaha Nakhone*.

En 722, une expédition cambodgienne, venant soutenir un chef thai de la frontière du Nghê-an dans sa révolte contre la Chine, ayant peut-être remonté le Mékong et débarqué vers Pak-Hak ou Pak-Hinboun, par le Pou-Ac et le Khamkeut, gagna la sous-préfecture de Je-lo, près de Napé, et franchit la Chaîne annamitique, vers le col de Hà-trại. A cette époque, le Cambodge occupait partie du pays thai, le Tchen-la de terre (par opposition au Tchen-la d'eau, au Sud).

(1) La ville d'Ayuthia fut prise d'assaut par les Birmans et ruinée de fond en comble dans la nuit du 7 au 8 avril 1767. L'antique capitale du Siam ne se releva jamais de ce désastre (Voir : *Histoire de la Mission du Siam*, 1662-1811, par le P. A. LAUNAY, p. 147). C'est alors que Bangkok devint capitale, après un choix de courte durée de Thonburi, sur la rive droite, en face de Bangkok.

La politique des peuples est changeante. En 1128, une armée de 20.000 Cambodgiens envahit le Nghê-an, par Hà-trại. Elle fut battue (11 mars 1128) par les Annamites que commandait Lý-công-Binh, à Ba-đầu, dans le Hưong-son. En 1132, une nouvelle invasion eut lieu, par le passage actuel de Lao-bao (province de Savannakhet). En 1137, troisième invasion par Hà-trại ou par Mụ-già, et défaite des Cambodgiens. En 1150, une dernière tentative a lieu ; mais, au passage de la Chaîne annamitique, la fièvre décime les troupes qui, parvenant toutefois au Nghê-an, se retirent sans combattre. Le Cambodge et le Champa renouvellent leurs actes de vassalité de 1048, envoient des otages, font des cadeaux et payent tribut.

Sous le règne de Lý-Huệ-Tôn (1210-1224) des désordres intérieurs éclatent. Le Champa menace à nouveau le Nghê-an. « La dynastie des Lý touche heureusement à sa fin. Faute d'héritier mâle, le trône passe à la princesse Lý-Chiêu-Hoàng (1224-1225) qui s'empresse d'abdiquer au profit du prince Trần-Cảnh, lequel instaure la dynastie des Trần, qui dure (1) 33 ans ». (Georges CORDIER, *La littérature annamite*).

Les combats reprennent contre les troupes cambodgiennes. L'Annam épuisé, menacé, attaque le Ai-Lao en 1293, 1296, 1300 et 1301. Au XIV^e siècle, « les Cambodgiens étaient toujours les maîtres dans le Kham-Muon et peut-être un peu plus au Nord. En 1335, l'empereur Hiên-Tôn, des Trần, dans une expédition victorieuse contre le royaume thai de Ai-Lao, s'avança jusqu'à Cù-ra-Rào et là il reçut des délégations de tous les souverains des régions avoisinantes qui venaient lui rendre hommage. Le Cambodge et le Siam (Sien) envoyèrent l'un et l'autre des ambassadeurs. Le Siam, ou plutôt Sukhodaya, était devenu voisin de l'Annam depuis un demi-siècle environ, comme suzerain de Vieng-Chan et Vieng-Kham, ainsi que de Muong-Chewa (Java), l'actuel Luang-Prabang. Quant au Cambodge, malgré la perte de ses dépendances de l'extrême-nord, il s'étendait encore assez loin de ce côté pour rester en contact avec l'Annam dans la région de Pak-Hin-Boun. » (H. MASPERO, *Etudes d'histoire d'Annam. Bull. E. F. E. O.*, 1918, p. 35 et 36).

(1) Il faut lire, je crois, qui régna 33 ans : 1225 à 1258, sous le titre dynastique de Thái-Tôn. La dynastie des Trần fut au pouvoir de 1225 à 1400, puis de 1407 à 1413.

Les cartes et ouvrages historiques et géographiques indiquent que les provinces méridionales de l'Annam (Quảng-nam, Quảng-ngãi, Bình-định, Phú-yên, Khánh-hoà, Bình-thuận) s'étendaient jusqu'au Mékong.

Les territoires dépendant des provinces du Nord (Quảng-trị, Hà-tĩnh, Nghệ-an) à la suite des ravages des invasions siamoises, réorganisés par Minh-Mạng, furent rattachés aux chefs-lieux des provinces où ils venaient directement payer l'impôt.

Le phủ de Cam-lộ, dépendant du Quảng-trị, s'étendait jusqu'au Mékong. Il comprenait neuf cantons, dont trois, situés sur la rive gauche, contraints de payer l'impôt aux Siamois de la rive droite, continuaient toutefois à figurer sur les rôles de la province, avec la mention « perdus » ou « dispersés ».

Les trois phủ de Lạc-biên, de Trần-tĩnh et de Trần-định dépendaient de Hà-tĩnh. D'après les cartes et renseignements des archives provinciales et de Huê, ils s'étendaient jusqu'au Mékong. « Le phủ de Lạc-biên, ou La-khone, s'étendait même autrefois sur la rive droite du fleuve ».

Les huyện ou arrondissements de Cam-Mon et de Kham-Keut, dépendant de Trần-định, et celui de Sen-son, dépendant de Trần-tĩnh, payèrent régulièrement leurs impôts à Hà-tĩnh, sauf après l'arrivée des détachements siamois.

Le pays annamite fut d'abord divisé, au XV^e siècle, en cinq *đạo*, subdivisés en dix-neuf *trần* ou *lộ*. Le đạo à l'ouest de la mer comprenait le Thanh-hóa, le Nghệ-an, le Tân-bình et le Thuận-hóa. En juillet 1466, la division fut portée à douze *đạo*. Le Nghệ-an comprit neuf *phủ*, vingt-sept *huyện*, deux *châu*; puis treize *đạo*, en mars 1725. Sous Gia-Long (1802-1820) le *trần* de Nghệ-an comprit les provinces du Nghệ-an et du Hà-tĩnh. Les Houa-panh dépendirent du *trần* de Thanh-hóa, créé en 1802; le Trần-ninh et le Cam-mon dépendirent du Nghệ-an (voir : AUROUSSEAU, *Bull. E. F. E. O.*, 1920, p. 86).

« En résumé, la frontière occidentale annamite est donc formée du Nord au Sud par : 3^e Enfin le Mékong, depuis la frontière méridionale de Luang-Prabang jusqu'au Cambodge ». (Voir : *Notes du Capitaine LUCE, d'après les archives de la Cour de Huê, résumant les prétentions de l'Annam et ses droits à la rive gauche du Mékong*, Mai 1889).

Le royaume de Vieng Chan (Vientiane, Nam-Chuong : Krung Sisât-tănakhănhût, ville du million d'éléphants), fondé au XIII^e siècle, s'étendait de Nong-khay jusqu'à La khone. Il était limitrophe avec le pays « Tiêm », souche laotienne des Phou-Thaï.

Lorsqu'en 1353 (voir LE BOULANGER, *Histoire du Laos français*), Fa-Ngom (1) eut créé le royaume de Lan-xang, au lieu de suivre l'engagement pris vis-à-vis du roi du Cambodge, son beau-père, « oublieux du serment d'Angkor, il chercha à élargir vers l'Est ses provinces du Sud jusqu'à la Chaîne annamitique : Muong-Song (Vang-Vieng), Muong-Moun (Kham-Moun), Muong-Luang (Nhom-Marath), Samphone (Savannahet), Sapon (Tchépoue) et Milan (Lao-bao). Là, il se heurta au roi d'Annam (Trần-Dũ-Tôn sans doute) qui accepta de traiter et admit comme limite des deux États la ligne de partage des eaux. La vallée de la Rivière Noire forma la limite Nord : Muong-Lai » (LE BOULANGER, ouvrage cité, p. 48).

Lorsque Lê-Lợi fonda la dynastie des Lê (1428-1433), l'Annam recevait tributs de nombreux états vassaux, parmi lesquels le royaume d'Ai-Lao, les pays au nord d'Ai-Lao, le Champa, même le Siam.

Certaines manifestations hostiles s'étant produites, les Annamites envahirent, à nouveau, le royaume de Lan-xang, en 1478-1479, sous le règne de Lê-Thánh-Tôn (1460-1497). (Voir dans le *Bull. E. F. E. O.*, 1920, l'étude de M. AUROUSSEAU à propos de l'*Histoire moderne d'Annam* de Charles B. MAYBON, p. 73 et s.). Ayant traversé le Mékong, ils furent défaits à Pak-Phoun et repassèrent le Mékong vers Pak-Nane. Mais un traité d'entente intervint entre les deux pays.

Le roi Phothisavath (né en 1506, roi de 1520 à 1547, 1550 d'après les Annales du Lan-Na) vint s'installer à Vientiane. Lorsqu'il monta sur le trône du Lan-xang, le roi d'Ayuthia lui demanda de lui livrer un prince siamois réfugié à sa Cour. Sur son refus, il lui déclara la guerre. Par deux fois, les troupes laotiennes repoussèrent les Siamois. Le prince Prasam, frère cadet de Phothisarath, se couvrit de

(1) Fa-Ngom et non Fa-Ngoun, comme l'écrit M. Le Boulanger,..... Cf *Bull. E. F. E. O.*, t. XXX, p. 425.

gloire. C'est alors que le roi birman Tabeng Shwehti envoya une ambassade à la Cour de Lan-xang féliciter le roi de sa victoire sur les Siamois, ainsi que les princes d'Ong-Kam (Attopeu) et de Bassac. Le roi d'Annam lui-même s'empessa de féliciter Photisavath (1).

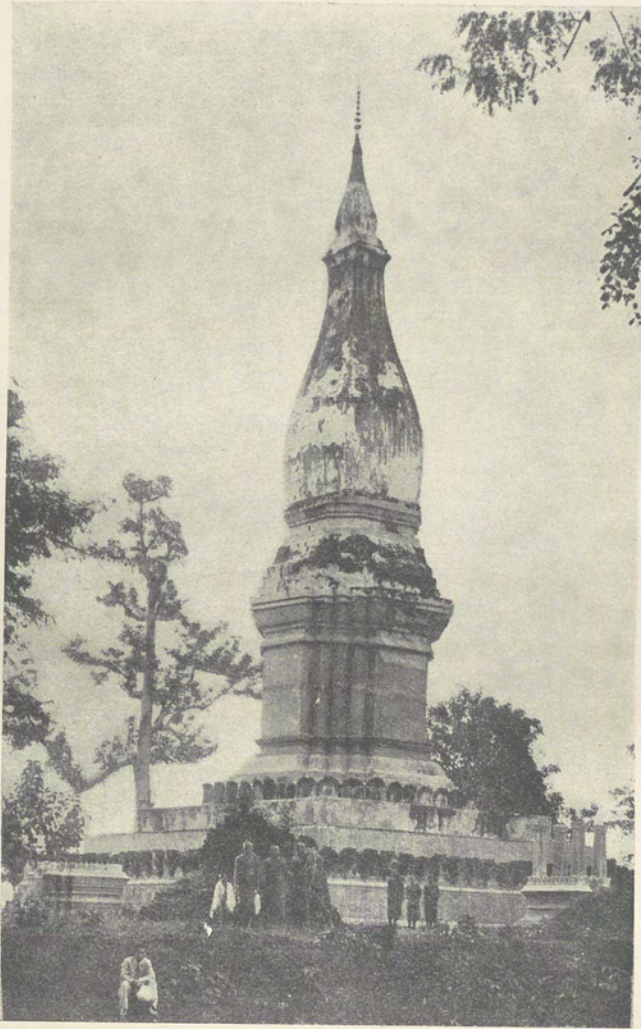
Le roi de Vieng Chan « confirma ses intentions pacifiques à l'égard du roi d'Annam, les rapports des deux peuples s'étaient accentués depuis leur violente prise de contact en 1479 et d'assez nombreux Annamites étaient restés dans le Lan-xang après le retrait des troupes de Lê-Thánh-Tôn. Les deux souverains échangèrent des présents et établirent entre leurs Etats des relations de bon voisinage, empreintes d'une cordialité qu'elles n'avaient jamais connue, même avant Lê-Lợi et Lane-Cham-Dèng ; au point que le Lan-xang devint, depuis l'usurpation des Mạc, le refuge des partisans des Lê. L'un d'eux, Nguyễn-Kim, l'ancêtre de l'actuelle famille royale, y vint chercher asile vers 1530 ». (LE BOULANGER, ouvrage cité, p. 74).

Le Tràn-ninh, royaume Phouen, vassal de Vieng Chan et de Huê, payait tribut à ses deux voisins. Jusqu'au XV^e siècle, il fit partie du royaume de Vieng Khouang, lequel comprenait trois *phủ* et quatorze *huyên*.

Après une période troublée, « la dynastie nationale reprit ses droits », au Laos, en 1627. Succédant à Visai, en 1637, Souligna-Vongsa régna de 1637 à 1694. Somphou, fils aîné de Tone kham, se réfugia à la cour de Huê. « Pendant cet exil, sa femme lui donna un fils qui fut appelé Sai-Ong-Huê ; après sa mort, sa veuve se remaria avec un de ses compagnons de la première heure, Sène-Thip, de qui elle eut un autre fils, Thao-Nong. Ces deux enfants tiendront un rôle de tout premier plan dans l'histoire du Lan-xang au début du dix-huitième siècle ». (LE BOULANGER, ouvrage cité, p. 103, note).

Souligna-Vongsa organisa le royaume, traita avec tous ses voisins, particulièrement avec le Siam et l'Annam, se liant avec l'empereur Lê-Duy-Kì (1619-1643, puis 1649-1662 ; titre dynastique, Thân-Tôn) en prenant pour concubine une de ses filles.

(1) Cf. LEFÈVRE-PONTALIS, *La lutte des Thais contre les Birmans au XVI^e siècle*, *Revue indochinoise*, 1914, t. XXII, p. 8.



Phot. MINH-KY

LE THAT DE MUONG KAO
(à 6 km. de Thakhek).

C'est sous son règne que le Hollandais Van Wuysthoff parvint à « Wincjan » (Vieng Chan) (1641-1642). Alors « Lochoen » (Lakhone) et la province de Nam-Nay jusqu'au Cambodge étaient gouvernés par un des trois grands personnages du royaume portant le titre de « Tevinia Pra Lochoen ». (Voir G. MASPERO, *L'Indochine*, t. I, p. 226-227).

Au décès de Souliga (1694), ses petits-fils, héritiers directs, étant trop jeunes pour régner, son gendre, Tian-Thala, premier ministre, s'empara du pouvoir. Le gouverneur de Nakhône, Nan Tharat, le lui disputa et attaqua l'usurpateur qu'il vainquit et détrôna. Tian-Chala s'empoisonna (1700).

En 1696, le fils de Som-Phou, Sai-Ong-Hué, né à Huê où il vivait sous le nom de Triêu-Phuróc, ayant épousé une femme annamite, « résolut de quitter son exil pour venir à Vientiane revendiquer les droits à la couronne qu'il tenait de son père. Dès 1696, il avait sollicité l'appui du roi d'Annam Lê-Duy-Hiệp. Une armée lui fut finalement accordée contre la reconnaissance anticipée de la suzeraineté de l'Annam sur le Lan-xang et la promesse formelle, en cas de succès, de verser désormais une redevance triennale de quatre cents lingots d'argent, dix éléphants, dix paires de défenses, dix cornes de rhinocéros, etc... Ce lourd tribut devait peser jusqu'à l'intervention française sur les épaules du peuple laotien. » (LE BOULANGER, ouvrage cité, p. 131.)

« En octobre 1696, Triêu-Phuróc (ou Triêu-Phúc) fut nommé souverain du royaume d'Ai-Lao avec l'appui de l'Annam ; question de l'influence annamite dans la région du Trân-ninh et des Hua-Phan. Les procès étant trop nombreux et les cours de juridiction ne suffisant pas à la tâche, on chargea aussi des fonctionnaires civils et militaires [annamites] de rendre la justice. » (Cf. AUROUSSEAU, *Bull. E. F. E. O.*, 1920, n° 4, p. 115.)

En 1707, Sai-Ong-Hué fut reconnu roi de Vientiane, son cousin King-Kitsavath s'étant emparé du Luang-Prabang.

Le royaume du Lan-xang fut, dès lors, divisé en deux royaumes indépendants, le royaume de Vientiane ayant la souveraineté des provinces méridionales, au sud de Xieng-Khane.

Sai-Ong-Hué ne put s'opposer à cette scission. Depuis 1700, il avait à lutter contre plusieurs révoltes dont il ne triompha qu'avec l'appui de l'Annam. Aussi, en 1706, envoyant son tribut

aux Trịnh, il demanda et obtint la main d'une princesse de la famille Trịnh (cf. AUROUSSEAU, *ibid.*, p. 116).

Le Lan-xang est, dès lors, sous la domination annamite et siamoise. Le royaume du Trân-ninh, vassal de Huê, s'est détaché de Vientiane, bien que payant tribut. Bassac se tourne vers le Siam et le Cambodge.

La scission du royaume de Lan-xang, en deux royaumes, s'étant effectuée vers la fin du XVII^e siècle (1), le Trân-ninh refusa de payer tribut et le Siam reprit son activité vers le Mékong. Le réveil birman délivra le Laos. En 1738, deux petits-fils de Chao-Khâm-Xân (Thao-Khâm-Sing), roi de Xieng-Khouang, se disputaient le pouvoir. Thao-Keo (Thao-Kou Kèo) souleva en sa faveur les habitants des Muong de Kham-Keut, Kham-Muon, Pha-Bang, Vang-Kham et Xieng-Lom, appuyé par le roi de Vientiane dont il commandait l'armée. Il s'empara de Xieng-Khouang, exigea le tribut au nom de Vientiane, fit couronner son frère cadet Chao-Ong-Buon. Mais le roi détrôné du Trân-ninh reconquit son trône, grâce à l'appui de l'Annam qui, en 1742, lui envoya 6.000 hommes, sous le commandement de Kham-Tan et de Tât-Bien.

Thao-Kou-Kèo envoya au devant de l'armée annamite, dans le Kham-Keut, le chao-muong de Kham-Keut, avec 100 hommes, des chevaux et des éléphants, lui faisant croire qu'il venait à leur rencontre de la part du gouverneur siamois de Manukha Nakhon. Puis les 3.000 hommes de Thao-Kou-Kèo ayant rejoint l'armée annamite, celle-ci attaqua Thao-Khâm-Sing qui, défait, s'enfuit sur la rive droite en 1745. Les 9.000 hommes de Thao-Kou-Kèo le poursuivirent. Le roi de Vientiane envoya 10.000 hommes au secours de Khâm-Sing, sous le commandement de Phraya Sieng-Sa. La troupe annamite campait sur le banc de sable, un peu en aval de Thakhek (actuel), en face de Muong Kau. Le combat fut épouvantablement meurtrier de part et d'autre, surtout pour les Annamites. Depuis lors, ce banc de sable est appelé Hat-Kèo-Kong (*Hat*, banc de sable; *Keo*, annamite; *Kong*, en tas). Un arrangement imposé par Vientiane mit, momentanément, fin à cette lutte entre parents. Thao-Kou-Kèo devint gouverneur de la province actuelle de Cammon et Thao-

(1) Cf. Bull. E. F. E. O., t, XXX, p. 428.

Kham-Sing alla fonder la ville de Sây-fông (1), en aval de Vientiane. Thao-Kou-Kèo mourut en 1778, lors de l'invasion siamoise et de la conquête de Vientiane par les Siamois.

En 1780, trois fils de Thao-Kou-Kèo abandonnèrent la ville de Manukha-Lakhône pour aller s'établir sur la rive droite du Mékong, à Lakhône-Phanom. Le mường de Mahaxay, organisé par des descendants de Thao-Kou-Kèo, paya un égal tribut à l'Annam et à Vientiane.

Lorsque Vientiane fut, en 1828-1829, ravagé par les Siamois, les habitants de Mahaxay, déportés sur la rive droite, formèrent la province actuelle de Sakhône-Lakhône.

Plus tard, un ratsabout (un des quatre dignitaires de l'administration laotienne) repassa sur la rive gauche, ramenant une grande partie des habitants qui s'installèrent à Phou-Wa. Ils organisèrent, avec l'autorisation et sous l'autorité du Siam, le mường de Phou-Wa, lequel, lors de l'occupation française, reprit son nom primitif de mường de Mahaxay, qu'il conserve.

En 1806, le roi de Vientiane, Chao-Anou (régna de 1805 à 1828), renouvela son hommage à Huê, où régnait Gia-Long.

En 1810-1813, le Siam envahit le Cambodge, déclarant le tenir du roi Ang-Eng, en tribut de secours fournis en 1795, lors de son avènement au trône.

Le Cambodge demanda secours à Gia-Long. Deux fois, les Siamois se retirèrent sans combattre. En 1813, le traité de Labích mit fin à ces désordres par la reconnaissance pleine et entière du protectorat de l'Annam sur le Cambodge. Sous Thiệu-Trị (1841-1847) les luttes reprirent, et le traité de 1847 donna aux Siamois Battambang, Siemréap (Angkor) et le Laos méridional.

En 1826, Chao-Anou, attaqua le Siam, s'installa à Korat, mais fut vaincu à Sam-rit par le général Phya Bodin et à Nong-Boua-Lamphou (1827). L'armée siamoise s'étant emparée de Thong-Sompoi, malgré la résistance acharnée des Laotiens, traversa le Mékong et entra dans la capitale du Lan-xang.

(1) Cf. G. MASPERO, *Sây-fông, une ville morte*, dans B. E. F. E. O., t. III, 1903, p. 1-17.

« Le général siamois rasa les palais et les cases, pillà et saccagea les pagodes ; il emporta l'or, l'argent, les soieries, les manuscrits des bibliothèques, les statues de Buddha en métaux précieux (1), entre autres le fameux buddha d'émeraude Phra-Keo (2), pour lequel on construisit plus tard une merveilleuse pagode à Bangkok ; il rassembla les habitants de la ville et des environs, les poussa devant lui sur la rive droite et au delà vers les bas pays qui manquaient de bras. » (LUNET DE LAJON-QUIÈRE, *Vieng-Chan*, Bull. E. F. E. O., 1901, p. 99.)

La statue miraculeuse du Phra-Keo « eut une existence errante ; elle passa de Pataliputta (où elle fut taillée) à Lanka, puis successivement à Indapaththa (Cambodge), Ayuthia, Kampheng-Phet, Lavo, de nouveau à Kampheng-Phet, Xieng-Rai, Xieng-Mai, d'où elle fut transportée à Luang-Prabang par le roi Jaya Jettha, fils de Pothisavat (1547)... A peine Phra-Keo était-il arrivé à Luang-Prabang qu'il fut transporté à Vieng-Chan (3), où il resta jusqu'à la prise de cette ville par les Siamois, en 1827. Il fut transporté à Bangkok où il est encore dans le « Vat Phra-Keo ». Le Phra-Bang qui avait été emmené à Vieng-Chan en même temps que le Phra-Keo et transporté également à Bangkok, fut restitué par les Siamois en 1867. Il est aujourd'hui à Luang-Prabang dans la pagode de Vat Mai. » (Louis FINOT, *Recherches sur la littérature laotienne*).

Vaincu, Chao-Anou se réfugia à Mahaxay, chez un de ses neveux, gouverneur de la province. Les Siamois ayant découvert sa retraite, le roi gagna Huê par Khamkeut et Hà-trai (1828).

(1) Plusieurs ornent des pagodes de Bangkok. Certaines sont remarquables comme facture et feraient croire qu'elles n'ont point été fondues par des Laotiens.

(2) Dans un récent ouvrage, les Siamois avouent que le Phra-Keo est de jade ou de jaspé, et non d'émeraude. Une version laotienne dit que le fameux bouddha palladium du Laos fut repris par les Laotiens, que le Phra-Keo de Bangkok ne serait qu'une copie. Le Phra-Keo serait caché, dit-on, dans les bois de la province de Mưong Prê. Dans un ouvrage siamois on attribue la taille du bouddha d'émeraude à un artiste grec, au moment de la pénétration grecque en Asie. Dans un autre livre, l'origine du bouddha est céleste ; en un autre, c'est un ermite que le tailla.

(3) Par le roi Jaya-Jettha, lorsqu'il quitta Luang-Prabang pour s'établir à Vieng-Chan.



LE BOUDDHA ET LE THAT DE MUONG KAO
(à 6 km. de Thakhek).

Les vainqueurs ravagèrent le Cammon, emmenèrent les habitants rive droite. Le Siam prévint alors Minh-Mạng que, s'il soutenait Chao-Anou, il serait « dans la nécessité d'envahir ses états et d'en finir avec Elle (S. M. l'empereur d'Annam). Nous lui faisons d'ailleurs remarquer que le roi de Vientiane, notre tributaire au même titre que celui de l'Annam, nous a refusé l'obéissance et nous a le premier déclaré la guerre ». (LE BOULANGER, ouv. cité, p. 173.)

Vientiane, bien qu'ayant dans sa vassalité des principautés et des colonies, comme Oubône et Bassac, payait, nous l'avons vu, tribut à Huê. L'empereur d'Annam lui ayant donné une armée de 10.000 hommes, sous le commandement de Vãn-Tưông, Chao-Anou rentra au Laos par Vinh, Cua-Rao, Tha-Do, Xieng-Khouang. Mais, durant le trajet, la plus grande partie de sa troupe l'abandonna. Lorsqu'il parut devant Vientiane, la ville avait été dévastée, incendiée, razziée par les Siamois : 6.000 familles emmenées en captivité. Le Siam ayant envoyé une nouvelle armée, Chao-Anou voulut se réfugier en Chine. En sa fuite, passant par le Trãn-ninh, il fut livré aux Siamois par Chao-Noi, roi de Xieng-Khouang, menacé par le Siam. Chao-Anou fut emmené en captivité à Bangkok où il mourut. Il est indiqué comme date de sa mort : 1831 et 1835 (1835 dans LE BOULANGER, p. 175 et 176). Certains auteurs placent le roi Chao-Anou dans une luxueuse prison préparée pour le recevoir, en 1831, et où il serait resté quatre ans. Il serait mort, d'après des auteurs, en s'empoisonnant. Plus proche de la réalité, le capitaine de Pélacot parle de cage en fer, montre le roi infortuné exposé aux insultes de la foule et succombant aux mauvais traitements infligés. L'exactitude paraît se trouver dans une lettre en date du 1^{er} avril 1829 de Mgr. Bruguières, alors missionnaire apostolique à Bangkok, écrivant à MM. les Supérieurs et Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères : «... Il paraît que nous n'avons rien à craindre de la Cochinchine. La bonne intelligence est parfaitement rétablie entre les deux cours.

« Le roi du Laos, tributaire du Siam, qui s'était révolté et avait cherché un appui auprès du roi de Cochinchine, a été pris et

(1) Voir *Annales de la propagation de la foi*, janvier 1830, t. XIX, p. 227.

conduit à Bangkok ; on l'a enfermé, ainsi que toute sa famille et plusieurs de ses mandarins, dans une cage de fer. Ils ont été exposés au milieu d'une place publique, et livrés aux insultes de la populace : tous ont été condamnés à mort. On dit que le roi était disposé à leur pardonner ; mais son premier ministre qui se rappelle ce qu'il a souffert dans cette malheureuse guerre, s'y est opposé. Ils sont encore dans le même lieu depuis plus de deux mois, excepté le roi du Laos qui est mort dans sa prison. Sa mort ne l'a pas sauvé de l'ignominie du supplice : à peine eut-il rendu le dernier soupir, qu'on lui trancha la tête. Il est possible que le roi n'étant plus en vie, sa famille obtienne grâce. » La mort de Chao-Anou doit donc être de janvier-février 1829 (1). Cette date est également donnée par Mgr Pallegoix, dans sa *Description du royaume thai ou Siam* (t. II, p. 99) : « La guerre contre le roi Lao de Vieng-Chan eut lieu en 1829 (2). Ce monarque fait captif fut amené à Bangkok, mis dans une cage de fer, exposé aux insultes de la populace, et ne tarda pas à succomber aux mauvais traitements qu'il endurait. »

Au sujet des prisonniers de guerre, voici ce qu'écrivit Mgr Pallegoix dans son ouvrage (*Description du royaume thai ou Siam*, 1854, t. I, p. 321) :

« Les *Thaïs* traitent les vaincus avec beaucoup d'humanité ; toutefois, après les avoir dépouillés de leurs bijoux et autres choses précieuses qu'ils possèdent, ils les emmènent à la capitale où le roi leur fait distribuer du riz, de l'argent et les bois nécessaires pour se faire une maison. Dès qu'ils sont établis, on leur choisit des chefs parmi eux, et bientôt ils jouissent des mêmes privilèges que les Siamois eux-mêmes. Il n'en est pas ainsi des rois et des princes rebelles, pris à la guerre ; on les met dans des cages de fer et on les expose aux outrages de la populace pendant quelques jours ; après quoi, on les garde enchaînés dans un affreux cachot. »

En 1828, l'Annam et le Siam conclurent un traité, en exécution duquel la rive droite du Mékong fut acquise par le Siam, alors que l'Annam établissait sa puissance sur les principautés de la

(1) Ere bouddhique : 2371.

(2) Date siamoise : 10^e lune montante du 6^e mois de l'année du Porc, E. b. 2371.

rive gauche : Trân-ninh, Cammon, Khamkeut, Trân-biên, le pays des Tiem, les neuf *châu*. Ces régions constituèrent « les territoires extérieurs ».

Alors le *phủ* de Cam-lộ, dépendant de Quảng-trị, s'étendait jusqu'au Mékong. Les *phủ* de Trân-ninh, de Trân-dinh (qui occupaient à peu près l'emplacement actuel des provinces de Cammon et de Khanthabouli), de Lạc-biên ou Lakhône, relevaient de Hà-tĩnh. Les habitants de ces trois *phủ* payaient encore régulièrement leurs impôts sous Minh-Mạng, Thiệu-Trị, même au commencement de Tự-Đức. (Voir : MALPUECH, *Historique de la province de Savannakhet*.)

C'est vers Lakhône-Phanom que se réfugièrent les Annamites catholiques lors des persécutions sous Tự-Đức.

Le *phủ* de Trân-ninh, tributaire d'Annam depuis la fin du XV^e siècle, dépendait du Nghệ-an.

En la 11^e année de Minh-Mạng (1831), le Mưong Lu (appelé également Cửu-long-giang (1) ou Hali, dans les Annales annamites et chinoises), situé entre la Birmanie à l'ouest, le Yun-nan au nord, le châu de Hồng-hoá à l'est et Luang-Prabang au sud, envoyait tribut triennal à la Cour de Huê, ainsi que le royaume de Luang-Prabang, qui payait également tribut honorifique à la Chine.

En 1831, organisant le pays, Minh-Mạng fit dresser les « rôles de grande correction », divisa le pays en *huyện*, mit à la tête de chaque circonscription un chef influent de la région. Toutefois, pour affirmer son autorité, l'empereur nomma un mandarin annamite du grade de *tổng-đốc* comme représentant de la Cour de Huê à Xieng-Khouang.

Sous Thiệu-Trị et Tự-Đức, l'autorité de l'Annam ne se manifesta point aussi directement, mais les tributs continuèrent, néanmoins, à lui être versés. Lorsque Thiệu-Trị monta sur le trône, en 1841, il retira ses troupes du Cambodge. La lutte entre Siamois et Annamites n'en continua pas moins pour aboutir au traité de 1847, reconnaissant Neak-An-Duong comme roi du Cambodge et accordant au Siam : Battambang, Siemréap (Angkor) et le Bas-Laos.

(1) Cửu-long-giang est le nom sino-annamite du Mékong.

Après la capture de Chao-Anou, le Siam envahit le royaume de Vientiane. L'empereur d'Annam fit décapiter Chao-Noi (1832), amené à Huê. Sa famille eut la vie sauve. « Ses enfants restèrent à Huê pendant cinq ans, puis furent exilés dans le Hà-tĩnh. Le royaume de Xieng-Khouang eut le sort de celui de Vientiane, il fut supprimé. Annexé à l'Annam, il devint une préfecture de l'empire, divisée en huit *huyên* sous le nom de Trân-ninh phủ tam-viên. Un *quan-phủ* prit la direction des affaires et s'établit à Mưong-Kham, avec une garnison de 500 soldats. » (LE BOULANGER, ouvr. cité, p. 178 et s.)

Après la conquête de la Cochinchine (1858-1861), des négociations poursuivies avec la Cour de Huê, devant les dépenses et les déboires de l'expédition du Mexique, tendaient à l'abandon de la Cochinchine contre paiement d'une indemnité. Les Français de Saigon luttèrent contre de semblables opinions. Ils finirent par l'emporter. C'est alors que Francis Garnier fit accueillir, en 1865, par le ministre de la Marine (et des Colonies) son projet d'exploration du Mékong, laquelle fut placée sous la direction du capitaine de frégate Doudart de Lagrée. La mission, dont faisaient partie l'enseigne du vaisseau Delaporte, l'attaché d'ambassade de Carné, les médecins de marine Joubert et Thorel, un interprète français et un Cambodgien, quatre soldats d'infanterie de marine et six miliciens annamites, quitta Saigon, le 9 juin 1866 (1).

Doudart de Lagrée succomba au cours du voyage, le 12 mars 1868, à T'ong-tchouan fou, dans l'établissement des missionnaires français. Francis Garnier prit le commandement et, dans son rapport de mission (2), étudia la pénétration du Yun-nan par

(1) Le 5, d'après d'autres documents. Voir : *Louis Delaporte, explorateur*, par René de BEUVAIS. D'origine bretonne, la famille de Doudart de Lagrée s'était retirée dans le Dauphiné depuis le XVI^e siècle. Doudart de Lagrée fit ses études chez les Jésuites à Chambéry. L'évêque voulut le garder à l'Eglise, à quoi Doudart de Lagrée répondit : « Monseigneur, la France est mon pays. Je préférerais y être simple savetier que grand seigneur à l'étranger. »

(2) *Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868 par une Commission française présidée par M. le Capitaine de frégate Doudart de Lagrée*, et publié sous la direction de Francis GARNIER, avec le concours de MM. DELAPORTE, JOUBERT et THOREL. Paris, Hachette, 1873, 2 vol. in-4^o et 2 atlas.

le Tonkin, demandant l'occupation du Tonkin. A Outchang, la mission rencontra Jean Dupuis (1868), établi en Chine depuis 1859. L'idée de réunir la mer de Chine au Yun-nan par le Fleuve Rouge s'affirma, en l'esprit de Francis Garnier, comme la seule réalisable. Aussi, à son retour à Saigon, en juin 1868, ramenant le cercueil de Doudart de Lagrée, la défendra-t-il énergiquement. (Cf. BONNAL, *Au Tonkin.*)

Notre action au Laos était inéluctable depuis le traité du 11 août 1863 entre la France et le Cambodge, en réponse à la convention siamo-khmère de la même année (ratifiée en décembre 1863). Le traité franco-cambodgien fut reconnu par le traité du 15 juillet 1867, conclu à Paris entre la France et le Siam qui, annulant le traité siamo-khmèr de décembre 1863, reconnaissait notre protectorat au Cambodge. Par cet acte (art. 3), « le roi du Siam renonce pour lui et ses successeurs à tout tribut, présent ou autre, marque de vassalité de la part du Cambodge ».

Lorsqu'en 1810-1813, le Siam avait envahi le Cambodge qu'il déclarait tenir du roi Ang-Eng, en retour de secours fournis lors de son avènement au trône, en 1795, l'empereur Gia-Long se porta à son secours. Deux fois, les Siamois se retirèrent sans combattre. En 1813, le traité de La-bích mit fin à ces désordres par la reconnaissance « pleine et entière » du protectorat de l'Annam sur le Cambodge (cf. *supra* p. 17).

Pour étudier les événements du Laos, il est nécessaire de rappeler ainsi des faits passés dans les royaumes voisins. Etroitement liés à l'histoire de ce pays, ils établissent les revendications de Huê. Une simple monographie d'une province laotienne, particulièrement de la province de Cammon, ne les peut passer sous silence.

En 1831, le roi de Luang-Prabang, Mantha-Thourath, « pour chercher un contrepoids à l'aggravation du joug siamois, envoya à Huê une ambassade offrir à l'empereur d'Annam les « fleurs d'or et d'argent » comme s'il se fût agi d'un hommage traditionnel ». (*Note établie en 1889 par le capitaine LUCE, d'après les archives du Ministère des Rites, à Huê, pour appuyer les prétentions de l'Annam sur les territoires de la rive gauche du Mékong. Une nouvelle et dernière ambassade aurait été reçue à Huê en 1833* (L. E. BOULANGER, *ouv. cité*, p. 203.)

Les Chinois, depuis 1800, en de multiples incursions, essayèrent de s'établir dans la région du Trân-ninh, du Cammon et du Khamkeut. En 1874, les Ho, sous le commandement de Phaya-Chuang, envahirent le Trân-ninh, sans que l'Annam intervînt, malgré les appels du *tông-dđc*, ravageant, pillant, incendiant, emmenant avec eux les habitants comme esclaves. Les Siamois, venus à la demande du mandarin annamite, les chassèrent de Xieng-Khouang et s'y installèrent. Les habitants, cachés dans les forêts, reviennent. Mais les « libérateurs » retournent à Nong-Khay, emmènent 7.000 Laotiens, quelques Annamites, « parmi lesquels le *tông-dđc* Lê-Trinh qu'ils envoient à Bangkok, d'où il fut renvoyé à Huê avec une lettre du roi de Siam demandant au Gouvernement annamite l'autorisation de faire la police du pays. Il était difficile de reconnaître plus explicitement l'autorité de la Cour de Huê et sa souveraineté au Trân-ninh ». (DELINEAU, *Note historique sur le Trân-ninh*, in *Revue Indochinoise*, 1914, t. XXII, p. 391.)

Des Annamites de ces régions s'enfuirent lors de l'invasion Ho, vers le Laos méridional. Des Laotiens les arrêtrèrent, puis les vendirent comme esclaves à des Chinois, qui les emmenèrent à Oubône pour les revendre. (Voir les *Annales de la propagation de la Foi*, t. 58, 1886, p. 66 et s. : *Lettre du P. X. GUÉGO.*)

En 1885, les Chinois du Yun-nan vinrent renforcer les Ho. Le roi du Trân-ninh, Chao-Kham-Ti, appela, à nouveau, les Siamois de Nong-Khay à son aide. Dans son discours du trône, du 29 septembre 1883, le roi de Siam avait annoncé l'invasion, par le Siam, des Etats laotiens relevant de l'Annam. En un autre discours du 21 septembre 1886, il exposa l'organisation administrative par le Siam des pays enlevés à l'Annam depuis 1884, sur la rive gauche du Mékong. Le roi du Trân-ninh fut emmené prisonnier (1884) à Bangkok. En décembre 1893, son frère intervint de Xieng-Khouang auprès de M. Soler, chef du *đạo* de Cammon, pour exiger du Siam qu'il fût enfin relâché.

En 1886, sous le commandement du vice-roi de Nong-Kong, Kromamun Pra Chach Silapakhon, les Siamois revinrent pour chasser les Chinois qui, à l'annonce de son arrivée, se retirèrent. Mais ce ne fut que grâce au commandant Pennequin que le Trân-ninh fut débarrassé des Ho, en mai 1889.



Phot. MINH-KY.

MAISONS LAOTIENNES.



Phot. MINH-KY.

LE BUNGALOW DE THAKHEK.

Les Phou-Thuong, qui habitent aujourd'hui la région de Napé, s'y installèrent, en 1886, lorsque les Phou-Theng (5 à 600) encadrés d'une vingtaine de Chinois, anciens commerçants ruinés, commandés par un Chinois « Co Lay », vinrent piller leurs villages, dépendant de l'Annam, province du Nghê-an, dans le huyện de Hưong-sơn.

La région fut razzée : les demeures incendiées, les femmes, les filles, les bestiaux, l'argent emportés par les Phou-Theng et les Chinois.

Les Phou-Thuong s'installèrent autour du poste de Napé (1), sous la protection des soldats siamois. Leurs femmes et filles les y rejoignirent en 1889, après la colonne Pennequin.

De 1400 à 1407, les Hồ avaient déjà renversé les Trần. Les Chinois les vainquirent en 1407. Les Chinois eux-mêmes furent chassés, les Trần reprirent le pouvoir. Lê-Lợi (né en 1385 à Lam-sơn, Thanh-hoá) entreprend la lutte pour l'indépendance, triomphe en 1428 et affermit le pouvoir dont il s'était saisi en 1418, fondant la dynastie des Lê (1418-1786), se proclamant empereur à Đông-dô. Sous le gouvernement de Lê Thánh-Tôn, période de Hồng-đức (1470-1497), le *xứ* Thanh (Thanh-hoá) fut organisé en quatre *phủ* dont le *phủ* de Thanh-dô, le *châu* de Sa-mang et de Ai-lao, constituant les Hua-phan de Sam-neua (Voir LE BRETON, *La province de Thanh-hoá*).

Les Siamois, profitant des difficultés entre Annamites et Français, s'installèrent dans le Cammon et le Khamkeut. L'Angleterre les protégeait, les encourageait et les guidait même. Leurs soldats étaient armés de fusils à chargeur Mannlicher, achetés à l'Allemagne.

En 1885, le Siamois Khoun Pha Nouan vint effectuer le lever géographique succinct de la région de Kham-Mouân (Cammon), puis regagna le Siam par Mahaxay.

(1) Le poste siamois était édifié près du grand banian, au pied du mamelon du bureau de poste actuel. Il comprenait deux maisons sur pilotis, comme celles des Phou-Thuong, couvertes en pailote pour les 30 hommes de l'effectif et une maison séparée pour l'officier Khoun Phra-Yott. L'enceinte était constituée par des bambous de 3 mètres de hauteur. Les hommes étaient mariés à des femmes du pays. Phra-Yott vivait seul. Les soldats allaient patrouiller le soir de 18 à 19 heures vers Kham-Mouân. Il y avait 12 maisons dans le village de Napé, comptant environ 60 hommes.

Khoun Phra-Yott vint deux ans plus tard (1887), avec un détachement de 50 hommes, créer le poste de Kham-Mouân. En 1888, Khoun Pha Phôn vint le renforcer avec 50 hommes encore. Il mourut en 1890 à Kham-Mouân et ses restes mortels furent transportés au Siam à dos d'éléphant. Khoun Phra-Yott avait ordonné à ses soldats de tuer porcs, poulets, bœufs, buffles à leur portée dans les rizières pour assurer leur nourriture, sans indemniser les propriétaires.

Khoun Phra-Yott installa le poste de police au Phou Khao Beng pour assurer la surveillance du col. Il leva un droit de passage sur les commerçants venant d'Annam. Ainsi fut créé le poste de Napé (1).

En 1886, Phra Chao Pra Chak, frère du roi de Siam, alors *kromamurn* (titre princier) s'établit à Nong-Khay, en vue d'occuper fortement ces régions dépendant alors du Hà-tĩnh. En 1887, les Siamois emprisonnent les chefs des *huyên*, déportent à Bangkok, où ils moururent, les plus nobles parmi eux, et chassent sur la rive droite environ 20.000 habitants. C'est alors que le roi du Trân-ninh, Chao-Kham-Ti, fut transféré au Siam.

(1) Les Siamois du poste de Napé ne percevaient pas l'impôt. Avant leur arrivée, une partie des habitants versait l'impôt en Annam, l'autre au Laos. Pour l'Annam, un *quan-lai* versait à Napé, tous les trois ans, envoyé par le *quan-huyên* de Hưưng-sơn. Quand les habitants acquittaient l'impôt au Laos, ils le versaient soit au *chao-mưưng* de Kham-Mouân (Cammon) qui portaient l'impôt à Lakhône. L'impôt versé en deux fois, pour trois ans, était de 30 cents. En fait, les habitants payaient l'impôt en Annam et au Siam, sans qu'aucune discussion s'élevât entre autorités annamites et siamoises.

Quand le détachement français s'installa à Napé, il construisit son poste plus bas que le poste siamois, à l'emplacement actuel de l'infirmerie.

A l'arrivée des Français, les Siamois ayant reçu ordre de se replier, allèrent à Cammon. Phra-Yott demanda un délai de 3 jours pour capturer un éléphant qu'il avait laissé fuir. Ce délai lui fut accordé. L'inspecteur GROSGURIN l'accompagna.

D'après un témoin de l'affaire de Keng Chek, coolie porteur des bagages des miliciens, Phra-Yott se serait, la veille de l'assassinat de GROSGURIN, réuni à ses hommes lorsqu'ils discutaient du meurtre projeté.

Les Siamois établirent le poste de Phou-Wa, près de Mahaxay, en 1883. Ils s'installèrent à Na-Kay en 1884 et à Cammon en 1886. Sur l'ordre de PAVIE, le poste de Napé fut créé par nous, en mars 1889, « comme marque effective de nos prétentions sur le Cammon ». (Cf. GOSSELIN, *Le Laos*, p. 85). Peu après, le poste fut transféré à Knong-Ma.

Préoccupée par la délimitation de sa frontière birmane, l'Angleterre laissait faire. Rappelons qu'en 1823 l'ambassadeur anglais de Birmanie à Huê proposa de réunir Ava au Mékong, puis à Hà-nôi.

Mais la Cour d'Annam demanda à notre gouvernement d'intervenir à Bangkok, en exécution du traité de 1884 nous liant à elle et par lequel nous garantissions l'intégrité du royaume. Pavie fut alors nommé vice-consul à Luang-Prabang (novembre 1885). Une convention signée à Bangkok le 7 mai 1886 par la France et le Siam, compléta le traité d'amitié et de commerce du 15 août 1856, en vue de favoriser le développement du commerce entre l'Annam et Luang-Prabang.

La Cour de Huê insista plus encore, en 1887 et surtout en 1889, pour que la France expulsât les Siamois du Laos annamite.

L'action de Pavie et de ses compagnons se porta, d'abord, dans les régions nord des Sip-song-pana, de Điện-biên-phủ, de la Rivière Noire.

L'activité des Siamois s'accroissait. En 1888, ils s'installaient dans le Cammon et le Khamkeut. Le gouvernement français étendit alors le programme de la « Mission Pavie ».

La politique à suivre en Indochine vis-à-vis du Siam, à propos du Laos, fut remarquablement exposée par le consul de France Deloncle, en un rapport au Ministre des Affaires Etrangères, du 19 juillet 1889 (Voir L. de REINACH, *Le Laos*, t. II, annexes, p. 19). Ce document expose les exactions du Siam dans « les districts annamites du Trăn-ninh, de Cammon, de Khamkeut, de Lakhône, etc... », enlevant la population faible, douce et laborieuse, laotienne, cambodgienne et annamite, pour la transporter sur la rive droite du Ménam. Ce rapport rappelle, document peu connu, que : « Déjà, le 21 mai 1884, M. F. Deloncle, en mission secrète à Mandalay, avait obtenu du Ministre des Affaires Etrangères en Birmanie, une déclaration écrite officielle confirmant certains passages des lettres mêmes de créance des ambassadeurs birmans à Paris, et portant, entre autres choses, que « la rive droite du Mékong est la limite de la Birmanie ; la rive gauche du Mékong est la limite du Tonkin français, du point où cette rive sort du territoire chinois jusqu'à la limite du territoire de Kieng Tchang (Xiang Sen). »

Ce rapport Deloncle est notre programme d'action au Laos, pour « substituer à la chasse aux esclaves, aux monopoles commerciaux, aux transactions forcées qui accablent ces pauvres populations, l'esprit de liberté individuelle, de propriété personnelle, d'initiative, d'entreprise et de trafic qui caractérise la démocratie annamite ; utiliser les puissantes qualités expansives des indigènes de l'Annam et du Cambodge, en favorisant leur pénétration progressive comme pionniers de notre civilisation ».

Le « Phra Yatt Muong Fang », commissaire siamois, venait de prendre possession de ces régions, attribuées à l'Annam, en vertu du traité de 1828 entre l'Annam et le Siam, après le transport de malheureux habitants de ces régions avec les buffles, bœufs, éléphants sur la rive droite du Mékong.

En mai 1888, les catholiques de Lakhône furent jetés en prison pour « crime d'insoumission », et le P. Xavier Guégo, attaqué, faillit être précipité dans le fleuve. L'affaire portée à Oubône, le commissaire royal siamois donna ordre de remettre les gens en liberté. Le roi déféra le procès au tribunal de Lakhône, présidé spécialement par le fils du commissaire de Oubône. Devant les faux témoignages des autorités siamoises et des témoins l'affaire fut évoquée à Bangkok, où le roi la laissa tomber. Faits surprenants, que les catholiques au Siam ne pouvaient point ne pas remarquer, pas plus, du reste, que les juges : depuis ce procès, *tous* les faux témoins périrent tragiquement, selon la menace même du serment siamois, l'un dévoré par le tigre, par exemple, et, récemment, le dernier parmi eux, frappé par la foudre.

La mission Pavie-Vacle gagna, alors, Vinh, de Pak Hinboun par le Nam Hinboun et la plaine de Khamkeut (février-mars 1889). En janvier 1889, le capitaine Cupet avait effectué le parcours de Luang-Prabang à Vinh, après avoir, de 1887 à 1888, avec le groupe qu'il dirigeait, levé le terrain compris, sur la rive gauche du Mékong, entre Lakhône et Luang-Prabang. Il reconnut, ensuite, le Cammon, la vallée de la Sébangfaï et la partie Sud du plateau du Trân-ninh.

Le capitaine de Malglaive releva la région au Sud de la Sébangfaï, reliant Lakhône à Huè, leva la trouée de Maï-ian en vue d'une route de Huè au Mékong.

Lorsque Pavie et Vacle parvinrent à Napé, ils y trouvèrent installé le représentant siamois, cependant que les Phou-thaï de la région affirmaient avoir toujours relevé de Huê. Pavie fit reculer les poteaux frontières dressés par les Siamois qui percevaient les impôts sur les ressortissants de l'Annam. Nous avions, déjà, en 1888, établi au poste de Na-Huong, près de Napé (en siamois *Thoung Xieng-Kham*; *Thoung*: plaine; *Xieng-Kham*: nom du lieu). Nous le reportâmes à huit kilomètres plus loin, à Na-Kay. Les Siamois quittèrent leur poste du col de Top-Man (*Hà-trai*) et allèrent à Qui-hốp.

Le 24 mars 1889, le capitaine de Grasse s'installait à Napé. Les Siamois ayant franchi la Chaîne annamitique, à Hà-trai et à Ai-Lao, s'étaient avancés à 40 kilomètres de Huê, plantant là leurs poteaux frontières.

Le lieutenant Carré, puis le lieutenant Rivière et le capitaine de Grasse reçurent mission de les refouler.

En 1891, le Siam reconnut les Sip-Song-Pana comme appartenant à l'Annam. Les difficultés furent grandes, particulièrement dans le Moyen et le Bas-Laos. Le Haut-Laos, le royaume de Luang-Prabang, constituait un royaume organisé. Malgré les attaques, les invasions, les dévastations dont il souffrit de la part du Siam, il pouvait, bien que vassal de l'Annam — ne l'était-il point également de la Chine ? — devenir un puissant allié. Le Moyen et le Bas-Laos, aux populations de races diverses, sans gouvernement local puissant, constituèrent un hinterland annamite d'où chacun, à son gré, pouvait prélever : impôts, produits, habitants et animaux.

Le 22 septembre 1891, le quan huyện annamite de Thoung Xieng-Kham (au Trân-ninh) fut attaqué par des soldats siamois et emmené prisonnier à Bangkok avec sa femme et son fils. Le drapeau français fut arraché.

En 1892, deux Français, MM. Champenois et Esquilat, enlevés de leur concession à Outhène, étaient emmenés à proximité du premier poste français du Nghê-an (cf. LE BOULANGER, p. 300 et s.). Leurs marchandises, dans les trois mois qui suivirent leur expulsion, étaient emportées à Nong-Khay et vendues par les Siamois. M. Champenois toucha, par la suite, lors de la répartition de l'indemnité siamoise par les soins de la commission de répartition, instituée par le Ministre des Affaires Etran-

gères et présidée par M. Marqués de Braza, conseiller d'Etat, une somme de dix mille francs.

C'est alors que la France décida enfin d'occuper la rive gauche du Mékong, au besoin par la force, en vertu des droits de l'Annam.

Trois colonnes pénétrèrent au Laos par Stung-Treng, par Ai-Lao, avec comme objectif Mưong Phin (sous le commandement de M. Dufrénil, vice-résident de Đổng-hới, assisté de M. Garnier, inspecteur de la milice).

Les Siamois percevaient tribut sur les Moï, à l'est de Stung-Treng, en or et en riz. Les Moï obtenaient l'or par lavage des sables des torrents. Quatre jours avant l'arrivée des troupes françaises à Stung-Treng, les Siamois ayant décapité l'okuna laotien de Siempang, les Laotiens leur offrirent le rachat de la tête pour son poids en or.

Le 14 mai 1893, la petite colonne Dufrénil arrivait à Mưong Phin et, le 16 mai, était sur le Mékong, en face de Kemmarath.

Voici quelles avaient été les instructions du Gouverneur général de Lanessan, le 23 avril 1893, remises à M. Dufrénil : « ... Le Gouvernement m'ayant fait connaître sa résolution de couper court aux empiètements des Siamois sur la rive gauche du Mékong, j'ai déjà pris les mesures nécessaires pour une première opération dans la région du grand fleuve. Elle a eu pour résultat l'occupation, sans coup férir, par les forces françaises, de Stung-Treng et de l'île de Khône, positions qui assurent à nos bateaux le libre passage, à travers l'île de Khône, du bief inférieur dans le bief supérieur.

« Pour donner à ces premiers résultats leur complément naturel, je me suis préoccupé des opérations analogues qu'il est nécessaire d'effectuer dans les régions de la rive gauche
DÉPENDANT DE L'ANNAM (*souligné par nous*).

« Je vous ai choisi, en vous plaçant, à la date de ce jour, dans la position de mission, pour diriger spécialement l'action française dans les chêu laotiens de la région de Cam-lô... A partir d'Ai-Lao, vous vous dirigerez d'abord vers Ho-sang, avec des forces suffisantes pour rendre improbable, et en tout cas inefficace, toute velléité de résistance. Vous représenterez au chef siamois de ce poste que vous venez, au nom du Gouvernement français et par ordre du Gouverneur général de l'Indo-

chine, occuper une région sur laquelle la souveraineté de la France doit seule s'exercer, et vous lui ferez comprendre qu'il doit vous céder la place. Vous ne recourrez à la force que si son emploi devient impérieusement nécessaire. Dans cette éventualité, vous vous attacherez à faire respecter les personnes et les propriétés des habitants du pays...».

« Je quittai Huê, selon les instructions reçues, dans la soirée du 23 avril... (*donc le soir même*) » (DUFRENIL, *La prise du Laos en 1893*, in *Rev. indochinoise*, 1908, p. 11 et s.)

La troisième colonne, « confiée au résident de Vinh Luce, et à l'inspecteur de la milice Groscurin, fut chargée d'opérer dans le Cammon », où elle pénétra par Hà-trại et Napé (Nong-Ma).

M. Luce quitta Vinh le 9 mai. Il arriva à Napé le 16 et à Cammon le 18 mai. Le garde principal de la garde indigène Haguet commandait à Napé. Un *quan huyên* annamite était en fonctions à Cammon, circonscription considérée comme « la haute région du Nghệ Tĩnh ». (Nghệ Tĩnh : Nghệ-an et Hà-tĩnh). Les territoires de la rive gauche du Mékong dépendaient des deux provinces de Nghệ-an et Hà-tĩnh, lesquelles relevaient du *tổng-độc* de Vinh.

M. Luce informa le 19 mai le fonctionnaire siamois occupant le poste de Cammon de cette prise de possession, avec ordre d'évacuer dans les 24 heures et de regagner Outhène. Le poste de douane siamois de Keng-Chek devait se replier également. Le *kha-luong* (commissaire) siamois au Cammon, Phra-Yott, devait en même temps donner avis, par l'intermédiaire des autorités de Outhène, Lakhône (rive droite) et Nong-khay aux commandants des troupes siamoises sur la rive gauche « dans les phủ annamites de Lakhône (*rive gauche*), Trân-tĩnh, Trân-đĩnh et Trân-ninh » de repasser sur la rive droite.

En 1889 (voir *Mission Pavie, Indochine, 1879-1895*, t. I, p. 306 et s.), MM. Pavie et Vacle quittèrent Luang-Prabang pour étudier la voie de communication entre le Mékong et le golfe du Tonkin, puis aussi et surtout pour examiner une affaire plus pressante encore.

« Le Gouvernement général de l'Indochine, écrit Pavie, avait, en effet, appelé mon attention sur l'état de choses qui venait d'être créé dans une partie de cette région par l'entrée en scène d'un agent siamois, qui avait reculé les

anciennes bornes indiquant les limites entre l'Annam proprement dit et les principautés du Mékong, les avaient placées à moins de 24 heures du bord de la mer, et s'était installé avec des soldats dans les cantons de Khamkeut et de Kham-Mouân, dépendances de l'Annam et dont la rébellion annamite nous avait fait ajourner la réorganisation administrative. Il m'avait prié de m'assurer de la situation et de remédier à un état de choses qui pouvait devenir dangereux. Je partais avec la pensée de procéder au Cammon comme je l'avais fait précédemment à Theng . . . » (p. 306) « . . . Dès mon arrivée dans le canton (15 mars 1889), je suis confirmé par les habitants dans la certitude que le pays a toujours été directement administré par l'Annam. Les chefs tiennent leur nomination des autorités annamites; mais depuis deux ou trois ans, un agent siamois est venu leur offrir des titres émanant de Bangkok et s'est installé à Cammon avec des soldats. Il y a quinze jours, un coup de main a été tenté par des habitants pour enlever son poste, l'agent a été blessé, mais il a réussi à repousser l'attaque.

« Le commissaire siamois qui m'accompagne explique ainsi la présence d'un fonctionnaire de son pays sur notre territoire.

« Il y avait des pirates de l'autre côté des montagnes; alors le gouvernement siamois, pour assurer la tranquillité, a envoyé un fonctionnaire qui a établi sa résidence à Cammon et a placé des bornes frontières sur ces montagnes.

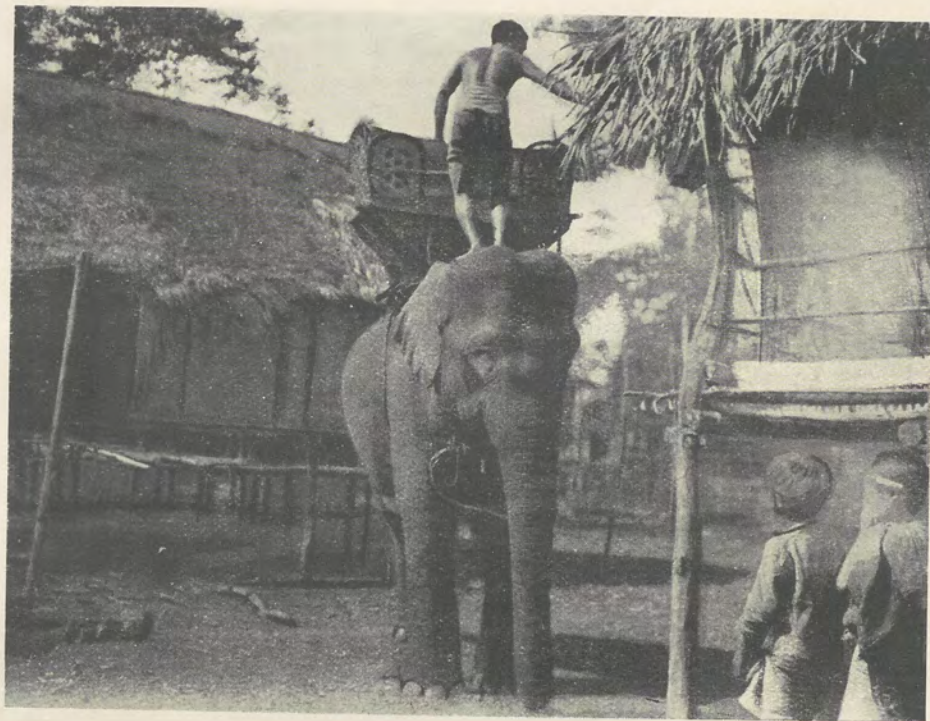
« L'agent siamois a le titre de Phra-Yott; lorsque je le rencontre, je comprends qu'il est là en exécution d'ordres précis de Bangkok et qu'il ne se retirera que s'il est rappelé.

« Je lui fais connaître ainsi qu'au louang-satra qu'une dépêche apportée le jour même par un courrier de Vinh m'annonce qu'une troupe française vient occuper la partie du pays comprise entre les monts et Cammon et que je suis chargé de l'installer. Je le prie de faire connaître lui-même aux chefs de la population que c'est au capitaine français qu'ils devront obéir (capitaine de Grasse), et je lui demande de ne pas dépasser les limites de son poste en attendant l'accord de nos deux gouvernements. Quand ma proposition est acceptée, j'envoie Kéo (Cambodgien de Pursat au service de Pavie depuis 1886) au devant de nos soldats.



Phot. MINH-KY

ATTELAGE DE BŒUFS.



Phot. JOUANY

UN ÉLÉPHANT DE LA RÉGION DE MAHAXAY.

« Le capitaine de Grasse, de l'Infanterie de marine, arrive le 24 mars ; il a sous ses ordres les lieutenants Carré et Rivière (le dernier devait plus tard faire partie de la mission). Je le mets en rapport avec le chef siamois. L'entente est de suite faite, la troupe française restera d'abord à Napé, elle ira ensuite s'établir au gros village de Na-Huong, plus en avant, lorsqu'une installation qu'on y commence sera achevée.

« Le capitaine m'a apporté une correspondance m'informant que les troupes siamoises n'occupent pas seulement indûment le nord et le centre de la partie orientale du Laos, mais aussi le sud jusqu'au Cambodge, et elle m'apprend que je suis chargé du règlement de notre frontière avec le Siam, et de traiter l'évacuation par lui de ces pays.

« Je mets le louang-satra au courant de mes instructions que son gouvernement connaît déjà, et je lui annonce que je serai sans doute obligé de me rendre à Bangkok avant de partir pour la France. Très au regret de la tournure qu'il voit prendre aux choses, en me quittant, il va vers M. Vacle, dont le caractère simple et bon l'a conquis ; il pense sans doute que son chagrin le touchera, et qu'il l'amènera à me faire conseiller au gouvernement de la République l'acceptation du fait accompli et le maintien des Siamois dans le pays ; il lui dit :

« Le Gouvernement français est fort et grand, il peut faire ce qu'il veut ; le gouvernement siamois lui dit simplement : « Ces territoires dont vous n'avez pas besoin, donnez-les-nous, comme vous nous avez donné autrefois le Cambodge ! »

« Le 27 mars 1889, M. Vacle et moi continuons notre voyage vers Vinh. Le Phra-Yott et tous les chefs du pays se joignent au capitaine de Grasse et au lieutenant Rivière pour nous conduire au bord du Nam-Pao, dont nous devons suivre le cours quelque temps. Le louang-satra part avec nous vers le faite de la chaîne de partage des eaux du Mékong et du golfe du Tonkin ; il veut, en haut de la montagne, contempler la mer si proche avant de revenir sur ses pas, et voir, debout encore, cette borne qui, dans sa pensée, avait dû marquer la frontière du Siam. » (PAVIE, ouvrage cité, p. 311 et s.).

Aussi, à l'ordre de M. Luce, du 19 mai 1893, comprenons-nous que le kha-luong (commissaire) siamois au Cammon, Phra-Yott, ait d'abord refusé de quitter le poste et d'abaisser le

pavillon siamois, hissé à côté du pavillon français, d'autant plus qu'il possédait une force de 80 fusils européens. Ayant été désarmé par le résident Luce, le Phra-Yott accepta alors d'évacuer. Il partit le 26 mai 1893. La haine l'entourant était telle dans le Cammon où « il sévissait » depuis quatre ans que, pour le protéger, M. Luce le fit accompagner et escorter par l'inspecteur de la garde indigène Grosгурin, vingt miliciens annamites et un interprète cambodgien, Chan.

Le Phra-Yott envoya secrètement un courrier aux gouverneurs de Nong-khay et d'Outhène, demandant des renforts au prince Kromamun Phra Chach qui, résidant à Nong-khay, commandait jusqu'à Oubône. Le 2 juin 1893, une troupe de 200 soldats siamois profitant de l'arrêt à Keng-Chek de l'escorte arrivée le 30 mai, cernait la case où Grosгурin était étendu en proie à une forte fièvre depuis quarante-huit heures et la criblait de coups de fusils.

L'inspecteur Grosгурin fut tué d'un coup de revolver par un chao-khoun venu d'Outhène, et non, ainsi que certains auteurs l'écrivent, par le Phra-Yott lui-même. Ce qui ne saurait diminuer la culpabilité de ce dernier, mais peut expliquer le premier jugement du Tribunal de Bangkok acquittant Phra-Yott. Du reste, au début, le gouvernement siamois se refusait à considérer le guet-apens de Keng-Chek autrement que comme un combat régulier. Le 13 juillet 1893, l'avisol' « Inconstant » et la canonnière « La Comète » passent, à 6 heures du soir, la barre du Ménam, et, malgré les torpilles et les coups de canon du fort à l'ouest de l'entrée, mouille à 9 h. 30, à côté du « Lutin », devant la légation de France.

Le 3 octobre 1893, furent signés le traité et la convention entre la France et le Siam. Par le traité (article premier) le Gouvernement siamois renonçait à toute prétention sur l'ensemble des territoires de la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve. En exécution de la convention (art. premier) les derniers postes militaires siamois de la rive gauche du Mékong devaient être évacués dans le délai maximum d'un mois à partir du 5 septembre.

L'article III spécifiait : « Les auteurs de l'attentat de Thoung Xieng-Kham et de Cammon seront jugés par les autorités siamoises ; un représentant siamois assistera au jugement et veillera à l'exécution des peines prononcées. Le Gouvernement

français se réserve le droit d'apprécier si les condamnations sont suffisantes, et, le cas échéant, de réclamer un nouveau jugement devant un tribunal mixte dont il fixera la composition ». M. Ducos, alors procureur général à Hanoi, par la suite lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, puis résident supérieur au Cambodge, fut à Bangkok pour suivre le procès. Défendu par deux avocats anglais, Phra-Yott fut acquitté par le tribunal siamois. Sur appel du procureur général Ducos, un tribunal mixte, prévu à la convention du 3 octobre 1893 annexée au traité, fut institué qui condamna (13 juin 1893) l'ancien commissaire siamois au Cammon aux travaux forcés à perpétuité. Mais Phra-Yott mourut libre et chargé d'honneurs. S'il était coupable d'exactions nombreuses qui le firent haïr rive gauche, s'il fit venir la bande de Nong-khay provoquant ainsi l'assassinat de Groscurin, ce n'est pas lui-même qui tira et tua.

L'événement de Keng-Chek, du 2 juin 1893, devait précipiter l'action de la France au Siam et au Laos, non plus seulement au nom de l'Annam, mais pour l'honneur même de notre pays.

Les Siamois avaient mis le feu à la case dans laquelle, terrassé par la fièvre, en proie au délire, Groscurin venait d'être assassiné. Son corps fut à moitié brûlé. Des Laotiens, l'inhumèrent à Keng-Chek (*Le jugement déclaratif du décès de Groscurin en date du 15 février 1894, rendu par le tribunal de Vinh, indique par erreur le « 5 juin » 1893 comme date du décès, donc de l'affaire*).

Les miliciens annamites se défendirent énergiquement. Les Siamois eurent de fortes pertes en tués et blessés, qu'ils emportèrent en pirogues par le Nam Hinboun. On dit : cinquante tués. C'est pourquoi le Gouvernement de Bangkok parla de combat régulier et non de guet-apens. Le détachement de la garde indigène résista, sans chef européen, malgré la surprise, aux forces de l'assaillant, jusqu'au dernier homme. Trois gardes parvinrent à s'échapper, trois autres furent recueillis et cachés par les habitants, deux blessés furent emmenés prisonniers au Siam ainsi que le secrétaire cambodgien Chan, blessé aux deux bras. Un des *Uinh* mourut en route.

Le garde principal de la garde indigène Haguet, à la nouvelle de ce guet-apens, gagna aussitôt Keng-Chek, puis Nakay. Des rebelles annamites vinrent alors d'Annam se joindre aux Siamois, ayant avec eux des Laotiens de la rive droite.

Devant les forces considérables (835 fusils) marchant sur Nakay, ordre fut adressé, le 7 juillet, à Hagnet de se replier sur Cammon, son effectif étant trop faible pour pouvoir utilement résister. Les forces siamoises de l'intérieur furent rassemblées à Phou-Wa, à un jour de Lakhône (rive gauche). Leur force était de 170 fusils (allemands). A Lakhône, rive droite, arrivèrent 400 réguliers d'Outhène et de Saniabouri. Nakay fut pillé dans les premiers jours de juin par les bandes de Phou-Wa (200 réguliers à Phou-Wa et 200 à Nong-Ping, plus de nombreux Laotiens, rive droite, armés de fusils à pierre).

M. Luce, malade, avait été évacué sur Haiphong le 11 juin, passant le commandement à l'inspecteur de la garde indigène Soler.

Le 5 juillet, à 16 h. 30, une bande forte de 290 hommes (30 Siamois et des Laotiens de la rive droite), s'étant avancée par la route de Bangkok, venant de Nong-Ping (Nong-Vinh) accrocha un de nos détachements au croisement des routes : Qui-Hốp, Nam-Man, Phou-Wa. L'engagement dura trois quarts d'heure. Notre *đô* (sergent) de 1^{ère} classe Men fut tué. Les Siamois éprouvèrent de lourdes pertes (5 Siamois et 50 Laotiens tués) et emportèrent morts et blessés. En se retirant, ils poussèrent les habitants sur la rive droite.

A Keng-Chek, les Siamois renforcèrent leur poste avec des effectifs venus de Lakhône. Le commissaire siamois fit construire un poste fortifié au Pou-Hai, à quelques kilomètres de Ban Na-Hin. Il projetait l'occupation de Khamkeut et l'attaque de Cammon.

L'effectif de la garde indigène du Cammon était, en juillet 1893, de 240 hommes. Un renfort de 50 hommes, envoyé de Vinh fin juillet, arriva le 2 août.

Le 20 août, les Siamois annoncèrent leur évacuation, cependant que le gouverneur de Nong-khay créait un poste de 300 hommes, dans le mường de Pou-Ti-Sai, à Mưong Mou. Le 30 août, 500 hommes armés de la rive droite, commandés par 20 Siamois, pénétrèrent dans le huyện de Cammon, venant de Mưong Mou.

L'état d'esprit des Siamois est nettement indiqué par l'attitude du chef du petit poste avancé vers Nakay, qui, ayant reçu de ses supérieurs l'ordre d'évacuer, se déclara rebelle à son gouverne-

ment et se retrancha au Pou-Houa, annonçant qu'il résisterait à outrance.

Le Phra-Yott, ex-chao-koun de Cammon, de l'affaire de Keng-Chek, rappelé par le gouverneur de Nong-khay, accompagné par ce mandarin jusqu'à That-Tan-Phanom, revint seul à Outhène. Mais les chefs de Keng-Ca-Sen, Keng-Chek et Pou-Hai reçurent de Phra-Yott l'ordre de résister sur place. La région de Keng-Chek fut évacuée le 27 août. Partout, ce n'était que désolation et ruines, villages incendiés, riz fauché en herbe, animaux mutilés enlevés, six chefs laotiens emmenés à Bangkok. Le chef siamois de Mưong Mou s'intitulait : Chau-Mưong Pat-Soum (gouverneur de Pat-Soum). Il était fils de Chau-Pone Ti Saï.

Fin septembre 1893, exactement le 27 septembre, les Siamois avaient évacué le sud et le sud-est de la rive du Mékong, sans se livrer aux excès que nous signalons dans le Khamkeut. Le gouverneur d'Outhène tenta alors de lever l'impôt dans la région de Keng-Chek et d'emmener des habitants sur la rive droite.

L'arrivée de Soler empêcha ces exactions, cette nouvelle violation au traité d'octobre. Toutefois, les Siamois annoncèrent partout qu'ils repasseraient le fleuve et feraient exécuter l'ordre.

Soler installa trois postes sur le Mékong : Ban Na Nam, au-dessus de Saniabouri ; un autre à l'embouchure du Nam Hinboun et le troisième en face de Lakhône (Thakhek). Il organisa, à l'intérieur, Cammon et Napé.

Du seul fait des exactions des Siamois, les populations laotiennes de la rive droite étaient favorables à l'action de la France.

Rive droite, 2.500 habitants avaient été enrôlés dans Saniabouri, Lakhône et Outhène, pour occuper éventuellement les régions de Keng-Chek et de Phou-Wa. « Les constructions et entreprises des postes étaient gigantesques. »

En octobre, le chau-mưong Pat-Soum, avec 50 hommes, revint à Mưong Mon pour en emmener les habitants et ceux de villages de Khamkeut.

C'est alors que Tao-Ngon, descendant des anciens chefs de Xieng-khouang vint demander à Soler de se rendre dans son pays, que les Siamois avaient évacué, pour le

réorganiser et y rétablir l'ordre. Il réclamait, en outre, l'intervention de la France, pour la libération de son frère aîné : Chao-Kham-Ti, chef de famille, prisonnier à Bangkok depuis huit ans.

La nouvelle de l'attentat de Keng-Chek décida la France à substituer son action directe à celle de l'Annam.

Le 20 juillet 1893, un ultimatum était adressé au Siam et le Ministre de France à Bangkok rappelé. Le 22 juillet, devant le blocus et l'occupation de l'île de Ko-Sichang, résidence d'été du roi, la non-intervention active de l'Angleterre sur qui il comptait, le Siam consentit à traiter (Traité du 3 octobre 1893).

Si le gouvernement de Bangkok se hâta de souscrire à nos revendications, quitte à ne les point exécuter, c'est qu'il craignait fort pour l'indépendance du royaume.

Déjà, en 1881, l'idée de Gambetta, ministre, avait été de « faire le Siam » plutôt que de « faire le Tonkin ». Ce fut, du reste, une des raisons du rappel de M. Le Myre de Vilers, gouverneur de Cochinchine, partisan du Tonkin.

Sans tout rapporter à la province de Cammon, nous voyons néanmoins son influence dans le cours des événements franco-siamois.

Francis Garnier, lieutenant de vaisseau à Saigon en 1864, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, exposa notre politique initiale dans la presqu'île indochinoise en cette phrase : « La presqu'île indochinoise est une main dont les cinq doigts (les cinq fleuves : Fleuve-Rouge, Mékong, Ménam, Iraouaddy, Salouen) doivent être français ».

Grâce à l'énergique et tenace audace de Lord Dufferin, que l'Impératrice des Indes, la Reine Victoria, nomma « Lord Dufferin and Ava », les Anglais conquièrent la Haute-Birmanie. Or le roi Thibau, dernier descendant de la dynastie d'Ava et de la race divine de Sasebo, avait fait signer à Paris, le 24 janvier 1873, par son ambassadeur, une convention commerciale avec la France, pour contrebalancer le traité signé à Yandabo avec la « Compagnie des Indes ».

Le 15 janvier 1884, Jules Ferry, reprenant le projet de Garnier, signa avec le roi Thibau la convention de Paris accordant aux Français le droit de propriété dans la Haute-Birmanie.

Le 21 mai 1884, Thibau et son successeur Myngoon (mort à Saigon), proclamaient, à Bhamo, le Protectorat français.

Pénétrant aussitôt à Bhamo, l'Angleterre détrôna Thibau et l'exila. Myngoon s'enfuit en Indochine. La déclaration de mai 1884 fut publiée au *Journal officiel de la République française* le 1^{er} février 1896.

L'Angleterre chercha alors à réunir par voie ferrée l'Hindoustan à la Chine par la Birmanie « drainant les produits du Sud chinois sur les ports du golfe du Bengale ».

C'est alors que fut signée la déclaration de Londres, du 15 janvier 1896, dont les articles I, II et III intéressent le Laos français et notre action au Siam.

Voici le texte de ces articles :

« I. — Les Gouvernements de France et de Grande-Bretagne s'engagent mutuellement à ne faire pénétrer dans aucun cas, ou sous aucun prétexte sans le consentement de l'un ou de l'autre, leurs forces armées dans la région comprenant le bassin des rivières Betchaboury, Mékong, Ménam et Bang-Pakong (rivière Pétrou) et de leurs affluents respectifs, ainsi que le littoral qui s'étend depuis Muong Bang-tapan jusqu'à Muong Paksé, les bassins des rivières sur lesquels sont situées ces deux villes et les bassins des autres rivières dont les embouchures sont incluses dans cette étendue du littoral, et comprenant aussi le territoire situé au Nord du bassin du Ménam entre la frontière anglo-siamoise, le fleuve Mékong et la limite orientale du bassin du Mé-Ing. Ils s'engagent en outre à n'acquérir dans cette région aucun privilège ou avantage particulier dont le bénéfice ne soit pas commun à la France et à la Grande-Bretagne, à leurs nationaux et ressortissants, ou qui ne leur serait pas accessible sur le pied de l'égalité.

« Ces stipulations, toutefois, ne seront pas interprétées comme dérogeant aux clauses spéciales qui, en vertu du traité conclu le 3 octobre 1893, entre la France et le Siam, s'appliquent à une zone de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong et à la navigation de ce fleuve.

« II. — Rien dans la clause qui précède ne mettra obstacle à une action dont les deux puissances pourraient convenir et qu'elles jugeraient nécessaire pour maintenir l'indépendance du royaume de Siam. Mais elles s'engagent à n'entrer dans aucun

arrangement séparé qui permette à une tierce puissance de faire ce qu'elles s'interdisent réciproquement par la présente déclaration.

« III. — A partir de l'embouchure du Nam-Huok et en remontant vers le Nord jusqu'à la frontière chinoise, le thalweg du Mékong formera la limite de possessions ou sphère d'influence de la France et de la Grande-Bretagne. Il est convenu que les nationaux et ressortissants d'aucun des deux pays n'exerceront une juridiction ou autorité quelconque dans les possessions ou sphères d'influence de l'autre pays. Dans la partie du fleuve dont il s'agit, la police des îles séparées de la rivière britannique par un bras dudit fleuve appartiendra aux autorités françaises tant que cette séparation existera.

« L'exercice du droit de pêche sera commun aux habitants des deux rives. »

A ce sujet, M. G. écrivit dans *La Dépêche coloniale* : « Déjà une commission anglaise avait, en cette intention, exploré la Salouen et s'était heurtée, à Kowlownferry, à des obstacles qu'elle jugeait infranchissables. La prise de la Birmanie ouvrait l'Iraouaddy au Nord et à l'Est de Bhamo.

« L'ingénieur mauricien Dina fut envoyé dans les formidables coupures de la Salouen et du Mékong, pour tâcher de joindre, vers Tali, le plateau du Yunnan. En même temps, Sir Archibald Colquhoun tentait d'atteindre le Mékong par Tali, en venant de Canton.

« Or, dès 1874, les projets du Français Jean Dupuis pour une voie ferrée le long du Fleuve Rouge au Tonkin inquiétaient l'Angleterre. Et Colquhoun, encore plus inquiet (Voir son livre : *Autour du Tonkin*, tome II) et jugeant le tracé birman « sept fois plus difficile qu'une percée des grandes Alpes », proposait, pour aller plus vite, un tracé Moulmein-Siam-Ssemao. Hésitante, la Grande-Bretagne perdit du temps, et la France arriva bonne première avec sa concession du chemin de fer du Yunnan, entre Yunnan-fou et Haiphong, à travers tout le Tonkin.

« L'extraordinaire et l'inconnu, c'est que l'ingénieur Dina, trois mois après la renonciation de l'Angleterre, découvrit le passage par le Mékong et par la coupure du Pou-Piao, entre Tenguyeh et Talifou. J'ai eu en main la carte et tout le tracé qui arrivèrent trop tard, et que Dina, désolé et ruiné, après les avoir en vain



Phot. MINH-KY.

LAOTIENNES DE THAKHEK.



Phot. CORNILLON

FEMMES MEO DE LA RÉGION DE NAPÉ.

offerts à Lord Reay, ancien gouverneur de Bombay, incinéra devant moi dans son atelier de Montrouge. Ainsi était consacrée la victoire économique française. Curieuses incidences de l'histoire !

« Voilà les singuliers épisodes, dignes en tout cas de n'être pas oubliés, que ressuscite, dans la mémoire des vieux Asiatiques, le nom de Dufferin — Dufferin and Ava. »

Par le traité du 3 octobre 1893, le gouvernement de Bangkok qui craignait une annexion pure et simple du Siam, renonçait à tous droits sur la rive gauche du Mékong et sur les îles du fleuve. *Une zone neutre de 25 kilomètres de largeur était créée sur la rive droite (disposition qu'une erreur commune interprète comme : droits territoriaux de la France sur une zone de 25 kilomètres de largeur)*, nous obtenions réparation pour les attentats de Thuong Xieng-Kham et d'Outhène. Le Siam s'engageait à ne mettre aucune opposition ni entrave au retour sur la rive gauche des habitants emmenés en captivité aux environs de Bangkok en 1827 et en 1886, ainsi qu'à ceux qui, depuis lors, avaient été transportés ou chassés de la rive gauche sur la rive droite. Tous devaient pouvoir rentrer librement chez eux. En garantie Chantaboun fut occupé.

Après l'ultimatum de Pavie, du 20 juillet 1893, le prince Kromamun Pra Chach, frère du roi Choulalongkorn, chargea le gouverneur de (Pat-Soum) de la direction des opérations militaires dans le nord de Khamkeut. Ayant reçu de Nong-khay l'ordre de se replier sur la rive droite, celui-ci essaya d'entraîner la population avec lui.

Devant leur opposition, il incendia les villages, fit couper le riz en herbe, tuer les animaux domestiques et maltraiter les habitants. Ainsi, il parvint à se faire suivre jusqu'au Mékong par une cinquantaine d'hommes qui, dès qu'ils purent tromper la surveillance des soldats siamois, regagnèrent leurs villages. Huit d'entre eux moururent des suites des mauvais traitements infligés. Des dommages-intérêts ayant été réclamés, Bangkok dut les accorder, plus vingt-cinq piastres pour chacune des familles des huit hommes décédés.

A la mission Pavie de 1889 avait été adjointe une mission commerciale et industrielle. « Celle-ci devait étudier la question des voies de communication terrestres et fluviales,

créer des comptoirs, recueillir des échantillons, examiner les procédés commerciaux en usage, déterminer la nature et la valeur des produits du bassin du Mékong. Les fonds de cette mission, partie de France avec un premier stock de 15 tonnes de marchandises diverses, étaient fournis par un syndicat qui venait d'être formé, au capital initial de 100.000 francs, sous le nom de *Syndicat français du Haut-Laos*. Il comprenait des commerçants et des industriels parisiens groupés en vue de cet essai, grâce à l'initiative de M. Léon Tharel qui en fut le président (L. de REINACH, *Le Laos*, t. I, p. 12). En 1892, cette mission devint le *Syndicat français du Laos*, et ses agents reçurent le titre d'agents commerciaux du Gouvernement. Ils reçurent des émoluments du budget des Colonies. Ils correspondaient directement avec le Gouverneur général de l'Indochine et avec le Ministre de France à Bangkok.

Les Siamois ne cessèrent de leur créer des difficultés, cherchant à faire échouer leurs travaux. En 1895, le roi de Siam était partisan de l'occupation par nous de la presqu'île Malaise pour éviter l'Angleterre ; dix agences sur la rive droite étaient gérées par nos « agents commerciaux ».

Ces agences étaient :

Xieng-Khong	}	avec résidence à Xieng-Khong
Xieng-Sène		
Paklay	}	avec résidence à Paklay
Xieng-Kham		
Nong-khay	}	avec résidence à Vientiane
Outhène	}	avec résidence à Pak-Hinboun
Lakhône	}	avec résidence à Lakhône
Ban Muk-Dahan	}	avec résidence à Savannakhet
Kemmarath		
Bassac	}	avec résidence à Ban Muong.

En 1887, le P. Xavier Guégo fonda, sur la rive gauche du Mékong, les chrétientés de Dong-Mak-Ba, Pong-Kiou et Bung Hua-Na, chez les Sô. Remontant le fleuve, le P. Rondel fonda Keng-Sa-Dok, au commencement de 1889 et Paksane en 1893, lorsque le chao-muong laotien de Pat-Soum, qui avait la haine des Français, fut chassé de son poste. Passant sur la rive

droite, cet ex-chao-muong poussa devant lui les habitants. Le gouvernement siamois le récompensa, du reste, en l'élevant jusqu'à la dignité de Phaya Phon Phisai.

« L'évangélisation, écrit M. L. Finot, avait réussi dans les pays annamites et donné matière à une longue série de bulletins de victoire. Il en fut autrement au Cambodge et au Laos : là le démon se montra aussi tolérant qu'invincible ; les Pères n'obtinrent ni conversion ni martyre ; par suite, ces régions insipides furent négligées et n'obtinrent même pas l'honneur d'un dictionnaire » (L. FINOT, *Les études indochinoises. Leçon d'ouverture du cours d'histoire et de philologie indochinoises, faite au Collège de France, le 16 mai 1908*).

Or, depuis 1553, l'évangélisation fut active « à Siam » et, en certaines périodes, connut les persécutions. C'est ainsi qu'en 1580 le Père dominicain Ludovico de Fonseca (Portugais) et le P. Grégoire de la Motte, faits prisonniers par le roi de Siam, en guerre avec le roi d'Annam, furent emmenés en captivité à Puthia. Condamnés à mort, le Père portugais fut décapité pendant qu'il célébrait sa messe, le Père français, grièvement blessé, mourut de ses blessures (Voir notre étude sur *les débuts de la Société des Missions Etrangères au Siam*). Mgr Cuaz fit imprimer son Lexique français-laotien à Hong-kong, en 1904.

En 1883, le P. Prudhomme, accompagné du P. Rondel, qui venait d'arriver de France, en mars, quitta Oubône, où il était installé depuis 1881, pour gagner le Mékong et Vientiane.

Ils fondèrent alors la chrétienté de Lakhône (Nong-Sen, en face de Thakhek, sur la rive droite du Mékong). Leurs premiers fidèles furent six Annamites catholiques ayant fui le Tonkin lors des persécutions de Tự-Đức. En effet, de nombreux Annamites catholiques passèrent au Laos, puis au Siam, après les massacres ordonnés secrètement à Huê, en septembre 1883, à l'instigation du ministre de la Guerre, le prince Thuyêt, et de Nguyễn-văn-Trường, ministre des Finances. Le message secret, fixant le massacre général des chrétiens du 2 au 8 janvier 1884, fut envoyé dans le Haut-Annam dès le 13 décembre 1883. La Cour, craignant alors de voir échouer les négociations avec la France, ordonna de surseoir aux égorgements. « La partie du Thanh-hoá qui touche au Laos, n'ayant pas reçu le contre-ordre à

temps, fut cruellement éprouvée. Les lettrés y massacrèrent 7 missionnaires, 1 prêtre indigène, 63 catéchistes et quelques centaines de chrétiens ; 242 chrétientés furent pillées et brûlées sous les yeux des mandarins ». (P. A. DELVAUX, dans le *Bulletin des Amis du Vieux Huê*, 1916). Dans la province de Thùra-thiên (Huê), les massacres eurent lieu le 28 novembre 1883.

Les premiers catéchumènes des Pères des Missions étrangères furent principalement des esclaves et des Annamites en fuite, du Tràn-ninh, du Tonkin et de l'Annam. Les Birmans pratiquaient la traite au Siam, en 1881, malgré l'édit royal siamois contre lequel ils protestèrent, « se réclamant hautement devant les autorités indigènes de leur titre de protégés anglais » (Voir BERTHÉAS, *La Mission du Laos*, p. 10). Lorsque les Siamois chassèrent les habitants de Mahaxay sur la rive droite, ils considérèrent comme hommes libres ceux qui pourraient acquitter l'impôt. Les autres furent déclarés esclaves, et les autorités s'attribuèrent un certain nombre de ces gens d'après leur situation : chao-muong : 150, oupahat : 100, etc... Cela, malgré l'ordonnance royale supprimant l'esclavage. Lorsque nos missionnaires arrivèrent, les enfants de ces esclaves et beaucoup de ces esclaves eux-mêmes se précipitèrent auprès d'eux, demandant protection. Aussi à Tharê la population, en moins de deux années, augmenta de plus de 1.500 habitants (de 1885 à 1887).

« En avril 1884, les PP. Prudhomme et Guégo trouvèrent à Sakhône 80 Tonkinois et 10 Laotiens tenus en esclavage par le vice-gouverneur de cette province. En 1885, la chrétienté créée en 1884 à Sakhône fut transportée à Tharê, avec le P. Combourieu qui y demeure encore, où vinrent 200 esclaves de Ban Muk. En 1884, la chrétienté de Lakhône (province de Nakhône) fut commencée dans la ville même, auprès de la pagode de Wat Pa, puis transférée, en 1885, à cinq kilomètres de là, au village de Saint-Joseph de Khăm-Kom, à 3 kilomètres en arrière de Nong-Sen. Lakhône avait été visitée, en 1641, par le Hollandais Van Wusthoff, marchand de Batavia, allant à Vientiane. Lakhône était alors appelée Lochan. Le voyageur écrit à son sujet : « Cette ville est bien la plus épouvantable place païenne qu'il y ait un monde. On y trouve beaucoup d'or à bon marché. » (Voir Ch. ROBEQUAIN, *Deux villes du Mékong : Luang-Prabang et Vientiane*, dans *Cahiers de la Société de géographie de Hanoi*,

1929). Les premiers chrétiens annamites qui vinrent au Laos et à Lakhône et que nos missionnaires trouvèrent en 1884, avaient dû quitter l'Annam vers 1866.

En 1886, le P. Xavier Guégo délivre 105 esclaves à Ban Muk et va s'installer dans l'île de Dône Done, en amont de Thakhek, où nul n'osait venir de peur des génies malfaisants.

Voici la légende, une des légendes de l'île de Dône Done, relatée par le P. Xavier Guégo (Voir *Annales de la propagation de la foi*, t. 59, 1887, p. 301) : « En face de mon village (Lakhône), au milieu du Mékong, se trouve une île de plus de six kilomètres de circonférence sur deux environ de largeur. Elle est réputée inabordable à cause de ses génies malfaisants, et cela depuis plus de cent ans. La renommée rapporte que ce n'était autrefois qu'une presqu'île, et voici comment elle devint île. Un ancien talapoin ou prêtre de Bouddha en était le gouverneur. Un jour, sa plus jeune fille descendit au fleuve pour se baigner. O prodige ! elle aperçoit dans les herbes un œuf, mais si gros qu'elle en avait sa charge. Elle le porte à son père qui lui ordonna de le faire cuire et de le lui servir. Mais elle eut beau activer et attiser le feu, l'œuf restait toujours cru. Alors, le vieux gouverneur, dans son impatience, casse l'œuf d'un coup de massue et en avale le contenu. L'opération achevée, un feu d'enfer lui dessèche les entrailles. « Va, dit-il, ma fille, va me chercher à boire. » L'enfant va puiser au fleuve une cruche d'eau que son père vide d'un trait. Plusieurs cruches y passent, et, malgré tout, le feu était dans le ventre du talapoin. Il se fait porter au fleuve par quatre officiers, mais il avait toujours soif ! Au bout de trois jours, il fut transformé en serpent avec une tête d'homme. Il dit à tous de se retirer et de ne plus jamais revenir le voir, sous peine de mort instantanée. Puis, d'un coup de queue, il détache la presqu'île du continent. Croyez si vous voulez, mais voilà la légende ! »

Des habitants de la région surpeuplée de Kham Khône se joignirent aux gens s'installant dans l'île sous la direction d'un bonze converti au catholicisme : Chan Phim (mort en 1923, à Dône Done). Les missionnaires, les PP. Prudhomme, Guégo, Dabin, Clément, Combourieu, délivrèrent de nombreux esclaves annamites, laotiens et khas. (Le premier prêtre laotien, ordonné le 31 janvier 1932, à Nong-Sen, est originaire de Dône Done.)

Le 30 septembre 1893, sur l'intervention du Résident supérieur en Annam Brière, le Gouverneur général de Lanessan donna aux *châu* laotiens un régime politique en harmonie avec leur ancienne organisation. La région comprise entre le Mékong et les provinces de Quảng-trị, Quảng-bình, Hà-tĩnh et Nghệ-an, fut divisée en deux *đạo*.

« Le premier, dont le chef-lieu était à Song-Không, comprenait neuf *châu*, soumis à l'Annam. C'était la province de Savannakhet, moins les *mường* de Kantabuli, Lahanan, Sanoumane et Song-Không, formés plus tard. Le second, dont le chef-lieu était Kham-Moun, comprenait les *mường* qui forment actuellement la province de Kam-Mon » (MALPUECH, ouvr. cité).

Le chancelier des résidences Garnier, plus tard, résident supérieur au Laos, fut mis à la tête du *đạo* de Song-Không. Oden-d'hal qui lui succéda en 1894, transféra le chef-lieu à Savannakhet (16 février 1895, date de l'arrêté), en face de l'ampheu siamois de Ban Muk-Dahan. « A cette époque, le *mường* de Muk-Dahan, nom d'une pierre précieuse que, paraît-il, l'on trouvait dans un ruisseau du *mường*, englobait les deux rives du Mékong et s'étendait jusqu'à la chaîne des Phu-Chang-He. Il ne comprend plus aujourd'hui que la rive gauche du Mékong sous le nom de *mường* de Kantabuli. Le nom de Savannakhet fut donné par les bonzes et signifie « porte du ciel » (MALPUECH, ouvr. cité) (1).

En juin 1894, le « *đạo* de Cammon » relevait de l'autorité du Résident supérieur à Huê. M. Soler, inspecteur de la milice, en était le chef, ayant succédé à M. Luce, évacué malade en juin 1893. Comme garde principal, en mars 1889, Soler s'était particulièrement distingué dans la région du Băy-sây (province de Hải-dương, Tonkin). Il mourut à Hanoi, administrateur de 1^{ère} classe des Services civils de l'Indochine.

En mars 1894, les Siamois qui construisaient activement, depuis un mois, leurs lignes télégraphiques, s'alarmèrent à nos travaux routiers. Ils prévinrent d'anciens soldats laotiens, libérés rive droite, d'avoir à répondre au premier appel et construisirent de vastes casernements. On estimait à 10.000 le nombre des soldats siamois rassemblés à Na-Lueng, Na-Sieng, sous les

(1) Autre orthographe de Savannakhet : Savannaor, Ket : chevelure ; et Savannakhet, Khet : limite, royaume : pays de l'or.

ordres du gouverneur de Nong-khay. Ces troupes devaient envahir le Laos avec le concours des rebelles du Hà-tĩnh.

Le lieutenant de vaisseau Simon, commandant la flotte du Mékong, et l'enseigne de vaisseau Le Vay, commandant le « Massie », s'installèrent à Thakhek, en mars 1894.

L'effectif de la garde indigène du đạo de Cammon, au 1^{er} juillet 1894, était :

	Cadres européens	Cadres indigènes	Bêp et lính
Cammon (Soler, ct.) . . .	2	11	102
Thakhek (Huguet, insp. ct. le poste)	2	8	71
Knong-Ma.	1	8	80
Totaux.	5	27	253
	285		

Au 29 février 1895, la répartition de la brigade de garde indigène du đạo de Cammon était :

	Cadres européens	Cadres indigènes	Bêp et lính	Observations
Knong-Ma à la frontière du Hà-tĩnh (M. Darud, ins- pecteur, évacué).	»	3	20	8 déserteurs
Cammon.	»	3	14	
Thakhek (Dauffès, garde principal, évacué le 25 mars 1895)	»	4	24	
Faureville (Hinboun) (Foehr, garde principal)	1	1	12	
Un poste entre Cammon et Keng-Kiec.	1	1	6	
Un poste entre Keng-Kiec et Faureville	1	1	8	
Totaux.	3	13	84	8
	100			

Les miliciens originaires d'Annam, rentrant en Annam après de dures colonnes, se plaignirent au Commissaire du Gouvernement de Cammon de ne pouvoir obtenir, dans leurs villages d'origine, la reconnaissance de leurs droits, fixés, pour les contingents d'Annam, par les ordonnances royales et les coutumes, sous prétexte qu'ils avaient passé « au-delà de la Chaîne annamitique ».

En juillet 1894, Soler partit de Nong-Ping pour Thakhek, où Pavie passait les 20, 21, 22 et 23 juillet.

L'Angleterre combattit toujours Pavie, l'appelant le « Jameson du Siam ». Elle parviendra, du reste, plus tard, à obtenir du Ministère Delcassé son rappel en France. M. Klobukowski, lui-même, rentrera découragé, rappelé de Bangkok, par Delcassé, bien que soutenu par Clémenceau (Voir les *Souvenirs de Klobukowski* dans *la Revue de Paris*, 1931).

La région constituant aujourd'hui la province de Cammon était relativement calme. Mais une très forte inondation couvrait la région de la Sébangfaï. Les villages riverains disparaissaient sous les eaux ; la population s'était réfugiée dans les montagnes. Soler reconnut le Pou-Hac et le plateau de Nakay. Il réclama la construction d'une ligne télégraphique reliant l'Annam à Thakhek.

Pavie avait mission d'aller constater les dommages causés dans le Cammon par les Siamois. Un fonctionnaire siamois l'accompagnait en vue d'évaluer l'indemnité à réclamer à Bangkok. Le prince Phra Prachak, établi à Ban Dua-Makeng, avait déjà envoyé à Khamkeut le Phra Gourisak, responsable des dommages, s'excuser et rembourser les sommes par lui réclamées. Il fut, ensuite, renvoyé du service.

Les débris de la bande de Bach-Xi opprimaient les villages du Cammon. Lettré, Bach-Xi avait occupé une certaine situation en Annam, y avait eu des titres. Aussi jouissait-il d'un certain prestige et les Annamites de la région fournissaient armes et munitions aux bandes.

M. Monpreyrat, inspecteur de la Garde civile, par la suite administrateur des Services civils de l'Indochine, était alors installé à Outhène, en qualité de commissaire sur la rive droite. Pierre Morin, amicalement plaisanté par Ajalbert dans son roman *Raffin su su*, était chancelier à Nong-khay.



Phot. M^{me} GROSSIN.

TYPE MEO.



Phot. CORNILLON

FEMMES MEO DE LA RÉGION DE NAPÉ.

L'installation d'un embryon d'administration française ayant été décidée dans la région de l'embouchure du Nam Hinboun, Soler jugea momentanément préférable de demeurer encore quelque temps à Cammon.

Le gouverneur siamois de Lakhône, Phya Ba-Lat, reçut l'ordre du délégué de Bangkok accompagnant M. Pavie de quitter Lakhône (août 1894). Il n'en fit rien, malgré les ordres répétés, jusqu'au 22 octobre 1894.

Morin, sur l'ordre de Pavie, gagna Vientiane y rencontrer M. Lugan, commissaire du Gouvernement français, chef du « poste administratif de Vieng-Chan ».

Fin septembre 1894, une partie des bandes du Hà-tĩnh, traquées par la milice, se réfugièrent dans le Cammon. Le chef rebelle Phan-đinh-Phùng était à Vĩ-quảng, jusqu'alors domaine de Bạch-Xi.

Phan-đinh-Phùng avait été reçu docteur, avec le numéro un, en 1874, au Palais de Huê, sur neuf candidats « admis à cette redoutable épreuve ». S. E. Huỳnh-Côn fut reçu septième (voir Jean JACNAL, *Mémoires de S. E. Huỳnh-Côn*). Phan-đinh-Phùng mourut dans le Hà-tĩnh, ses bandes s'étant dispersées. S. E. Huỳnh-Côn ne le considérait point, du reste, comme un pirate, mais comme un rebelle patriote. « On ne peut appliquer partout, écrit-il, ce qualificatif de pirate au patriote Phùng. Le but de celui-ci était, en effet, uniquement de chasser les Français de l'Empire d'Annam... Les partisans perdirent malheureusement bien vite de vue l'idée primitive et, pour eux, il importait plus de s'emparer du bien des gens que de débarrasser le royaume des diables étrangers. » (Jean JACNAL, *Mémoires cités*.)

Des partisans de Phan-đinh-Phùng et du Đê Châu furent arrêtés dans le Cammon au cours de l'hiver 1897-1898.

Tân-Quỳnh était l'âme de la rébellion dans la province de Cammon. Son champ d'action était la région frontalière de l'Annam. Son principal auxiliaire dans le Cammon, particulièrement dans le massif montagneux de Nong-Ping, Ban Tong, Ban Beuc, et la vallée de la Sébangfai, était le đê-độc rebelle Khánh, qui détenait un titre de Phan-đinh-Phùng et un cachet. Son rôle consistait à préparer le ravitaillement des bandes. Pour cela, il possédait des maisons à Ban Xieng, Mưong Nalam, Ban Kê-Phoung et Ban Tong, plus une dans la brousse. Sa femme,

ayant annoncé sa mort, portait son deuil, cependant que, sous le nom de hương-mục Khánh, il cultivait des *rây*. Tân-Quỳnh et Đốc Khánh, par la terreur qu'ils inspiraient, étaient puissants et échappaient aux poursuites. Khánh fut arrêté, le 28 septembre 1898, ainsi que son fils Tống Hâm, son oncle et deux partisans, par des gardes indigènes, déguisés en paysans, sous le commandement du garde principal Foehr, ancien chef de poste de Napé, depuis peu commandant le poste de Nong-Ping. En novembre 1898, le Commissaire du Gouvernement Bourcier Saint-Chaffray, parti de Hinboun vers Napé, et le garde principal Foehr, parti de Nong-Ping, à la tête de colonnes de gardes indigènes, arrêtaient des pirates et saisirent de nombreux fusils.

Le *bệp* Lực de la garde indigène, commandant un détachement à la place du garde principal malade, arrêta, à Ban Tiala, un chef de bande, ses deux fils et onze hommes, dont plusieurs armés de fusils. Le chef rebelle fut reconnu à Hinboun être Đinh-Lãnh, chef du recrutement des rebelles, intendant général de Phan-đình-Phùng, avec le titre de Tác-Lãnh. Pourvu du titre de *quan-tổng-tướng*, il venait après Tân-Quỳnh. Les déclarations de Tống Hâm permirent de découvrir, dans la forêt, une cassette contenant des papiers signés de Hàm-Nghi, du Đê Châu et du régent Thuyết. Tân-Quỳnh se refugia à Ban Dua-Makeng, sous le nom de Quan-Giang. Le rebelle Nguyễn, se disant *phó-lãnh-binh* du Hà-tĩnh, opérait dans la région du canton de Nam-ngọc. En ses proclamations, il menaçait de décapiter les familles entières de ceux qui signaleraient sa présence. En mars 1894, il datait ses proclamations du 2^e mois de la 10^e année de Hàm-Nghi.

Les bandes de Phan-đình-Phùng manœuvraient (1894) entre le col de Vũ-quảng, au Nord, et celui de Qui-hợp, au Sud.

Les Annamites du Laos demeurant en constantes relations avec les rebelles d'Annam, l'accès du Laos fut interdit, jusqu'à nouvel ordre, aux gens du Nghệ Tĩnh (Nghệ-an et Hà-tĩnh), sauf autorisation administrative.

Les Annamites habitaient particulièrement le village de Vang-vai (Vang-vi en annamite) où se tenait le *bang-biện* (chef annamite). Des Seks, gens à demi-sauvages, occupaient les villages de Na Ka-Duc et de Na Ton et obéissaient à Bạch-Xi, qui épousa une femme de leur tribu.

L'agent commercial à Lakhône, du *Syndicat français du Haut-Laos*, dont les agents furent les premiers représentants de la France au Laos, avait fort à souffrir de l'attitude du gouverneur siamois Luong-Phi-Tak qui avait remplacé Phya Ba-Lat. Il ne pouvait trouver de coolies même au prix de 24 cents la journée, alors que le prix normal était de dix cents, conformément à un accord Pavie. Les gens de la rive droite du Mékong venaient sur la rive gauche cultiver de riches terres, cependant que les autorités siamoises n'observaient pas la mesure de réciprocité décidée et n'attribuaient à nos Laotiens que de maigres lots... ou rien, sur la rive droite. Il est vrai que les rizières de cette rive sont maigres, inondées et de faible rendement. Lorsque le Laos annamite fut saccagé par les Siamois, les habitants de la rive droite avaient accaparé les terres riches, propres à la culture du riz, du tabac, du manioc, des légumes de toutes sortes. Ils passaient en pirogues le Mékong et venaient, durant le jour, cultiver leurs terres. Ils exploitaient les riches essences forestières faisant défaut au Siam.

Dès notre arrivée à Thakhek, vingt-deux familles originaires du Cammon et qui, entre les années 1840 et 1890, avaient été transportées rive droite par les Siamois, dans la région de Phou-Wa, revinrent sur la rive gauche. Ainsi les villages de Ban Ta-So (33 maisons en 1894), de Khamran, de Mrong Va (rive droite, en aval de Thakhek) furent constitués par des gens emmenés de force du Cammon.

Le commerce de Lakhône était, en 1894, entre les mains des Chinois qui exportaient les produits de la région sur Korat. Ces produits exportés consistaient en cardamomes, cornes de buffles et de cerfs, peaux de cerfs, cire d'abeilles, belles étoffes de soie tissées par les femmes Pou-Thaï de Mrong Vê, quelques pirogues. Les indigènes, une fois par an, à la saison sèche (février - mars), se réunissant à plusieurs, conduisaient des buffles sur Bangkok et sur Phnom Penh. Le commerce des bœufs pour Bangkok était plus difficile, car ces animaux vivaient à l'état sauvage et étaient difficiles à capturer. Il fut rapidement abandonné. Les Chinois achetaient à Korat des marchandises d'origine anglaise et allemande : cotonnades, vêtements européens, plateaux de cuivre. Leur commerce était surtout un commerce d'échanges.

Lorsque l'agence commerciale d'Outhène fut créée, les Chinois s'adressèrent volontiers à son représentant, M. Champenois, pour avoir des produits français. C'est cet agent qui fut, en 1892, enlevé par les Siamois et conduit à la frontière d'Annam, ainsi que M. Esquilat.

Un village annamite existait, rive droite, dénommé : Kham Khône.

En décembre 1894, le prince siamois qui résidait à Nongkhay envoya le commissaire siamois de Lakhône Luong-Phi-Tak parcourir la zone neutre de 25 kilomètres prévue au traité, avec mission de « prévenir les autorités locales laotiennes que, malgré le traité (du 3 octobre 1893), il n'y avait rien de changé et qu'elles ne devaient rien faire sans en avoir au préalable demandé l'autorisation au commissaire siamois ».

La tension entre la France et le Siam ne cessa de s'accroître pour parvenir à un état subaigu en 1902, malgré la convention de 1896.

« Le Siam, en exécution du traité de 1893, devait remettre à notre ministre à Bangkok ou aux autorités françaises de la frontière, tous les sujets français, Annamites, Laotiens de la rive gauche et les Cambodgiens détenus au Siam à un titre quelconque. » Cette clause se référait aux anciens habitants des régions devenues possessions françaises, lesquels, dans le courant du siècle, en 1829, 1832, 1875 et 1884, avaient été transportés et internés dans la vallée du Ménam comme prisonniers de guerre. La France les réclamait comme ayant hérité des droits de revendications de ses protégés, les rois d'Annam et du Cambodge, qui, à différentes époques, les avaient en vain fait valoir.

A ce sujet, parut en 1902 dans la *Revue indochinoise* à Hanoi, une étude sur *L'état actuel de la question du Siam* (p. 899 et s.), laquelle, pour embrasser une plus longue période, mérite d'être citée, car elle précise la situation que nous rencontrâmes, brutale, dans la province du Cammon, sourde mais non moins tenace au Nord, malheureusement nous échappant parfois.

« Mais la Cour de Bangkok, sentant toute la portée de cette clause, employa, dès le premier jour, toutes les roueries de la diplomatie orientale pour en éluder l'exécution. Ainsi, il y avait au Siam un certain nombre de jeunes princes de

la famille royale de Luang-Prabang, qui étaient gardés en otage, des chefs laotiens des districts de la rive gauche du Mékong, qui pourrissaient dans les geôles de Bangkok pour avoir refusé, lors des expéditions de 1875 et de 1884, de servir le Siam, et même des *femmes* originaires du Laos dont la corvée, comme prisonnières de guerre, était de garder les portes du palais intérieur ou de servir les esclaves des concubines royales. Notre ministre, M. Pavie, eut toutes les peines du monde à en obtenir la remise. Les Siamois usaient de tous les subterfuges pour ne pas les livrer ; ils les cachaient et niaient, au besoin, leur existence.

« S'ils agissaient ainsi pour les prisonniers relativement de fraîche date, à plus forte raison devaient-ils se montrer récalcitrants pour ceux dont la captivité remontait à 1832 ou à 1829. C'était le plus grand nombre assurément. La plupart des Annamites, des Cambodgiens et des Laotiens qui furent amenés à ces époques avaient sans doute disparu, mais ils étaient remplacés par leurs descendants qui étaient retenus au Siam, au même titre que leurs auteurs.

« La Légation de France à Bangkok réclama donc leur remise, mais en présence du mauvais vouloir manifeste des Siamois, force lui fut d'agir autrement. Elle s'y employa, mais avec des alternatives de vigueur et de faiblesse, suivant les idées du moment et les tendances directrices du quai d'Orsay. Tantôt elle immatriculait avec rage Laotiens, Cambodgiens, Annamites, tantôt elle les renvoyait en masse parce que l'ordre était venu d'arrêter les inscriptions.

« Ce manque de suite dans notre politique ne devait pas échapper au gouvernement siamois, qui avait, d'ailleurs, tous les moyens d'être bien renseigné à cet égard. Il en profita, timidement d'abord, puis ouvertement ; enfin, il s'enhardit au point de s'attaquer à ceux que nous avions pris sous notre égide, en ne tenant aucun compte de leur qualité alléguée de sujets français, et, comme aucun effet ne suivait nos menaces, il alla plus loin encore ; il les fit arrêter, jeter en prison, *flageller, torturer*, en les obligeant à *déchirer* eux-mêmes les certificats français qui devaient leur assurer notre protection et en fouler les morceaux aux pieds. Nous n'exagérons rien. Quantité de ces faits ont d'ailleurs été

rapportés à différentes époques et ont rempli le public d'indignation. Ce fut la politique du dos tendu dans toute la force du terme.

« Tel est l'historique lamentable de cette question, pendant ces dernières années. Son importance, cependant, ne pouvait échapper à ceux qui étaient tant soit peu initiés à notre situation au Siam, et encore moins à ceux qui la connaissaient parfaitement pour en avoir fait une étude spéciale, comme M. Pavie et ses successeurs. Ces agents savaient qu'il fallait assurer dans l'avenir notre part d'influence dans la vallée du Ménam, et le seul moyen d'atteindre ce but était la protection des indigènes, de ceux surtout qu'un traité de guerre nous donnait. Ils savaient également que la Cour de Bangkok ferait tout au monde pour empêcher notre action et nos intérêts de s'étendre, de se développer dans cette région, et, comme nous ne pouvions nous désintéresser de cette partie, la seule d'ailleurs vraiment importante du Siam, il fallait poursuivre nos revendications jusqu'au bout, et affirmer sans faiblesse les droits que nous tenions des traités et des usages consacrés en pays de juridiction. Si jamais on les abandonnait, ce ne devait être qu'en retour de compensation de nature à sauvegarder notre avenir politique dans les districts arrosés par le Ménam.

« Ceci dit, voyons ce que les Siamois offrent de nous concéder sur cette question de la protection. Ils veulent bien reconnaître, en principe, comme sujets et protégés français ceux qui ont été précédemment inscrits. C'étaient environ 12.000 Asiatiques qui devaient bénéficier de cet acte de générosité. Mais *in cauda venenum*, ces derniers devaient être soumis à une revision en raison des nombreuses inscriptions faites soi-disant par erreur, et le Gouvernement siamois qui s'était refusé à nous remettre les Laotiens, Cambodgiens et Annamites visés par l'article IV de la convention, s'arrogerait maintenant le droit de siéger avec nous dans le Comité de revision. Si c'était pour éliminer les gens qu'il avait lui-même envoyés à la Légation pour se faire inscrire, et qui avaient pris une fausse qualité, et cela dans le but de discréditer ces inscriptions, rien de mieux ; mais c'est dans un tout autre but : il veut poursuivre la radiation de tous ceux qui devaient un service civil, un service militaire, un service naval ou une corvée quelconque à la couronne du Siam, c'est-à-dire la radiation de la *totalité des inscrits laotiens*,

cambodgiens et annamites; car tous, en leur qualité de prisonniers de guerre, étaient *tatoués* pour servir, les uns dans l'armée, les autres dans la marine, ou pour effectuer certaines corvées civiles, telles que la construction des palais royaux et des pagodes, la fourniture de diverses prestations, etc...

« Ainsi donc, d'un seul coup, les Siamois feraient table rase du passé, et, pour garantir l'avenir contre le retour de semblables dangers pour eux, ils obtiendraient en outre notre renonciation sans réserve à inscrire les individus visés par l'article IV de la convention.

« Les Chinois nous resteraient seuls comme sujets asiatiques, les Japonais ayant cessé de nous appartenir depuis qu'une légation de leur pays s'est établie à Bangkok (1897).

« Rappelons en passant que cette protection accordée aux Chinois remonte aux premières années de notre établissement consulaire au Siam, c'est-à-dire avant 1860. Nos représentants ont appliqué dans ce royaume les principes et les usages usités en d'autres pays d'exterritorialité. Ils ont considéré les Chinois comme étrangers, et ils les ont assimilés aux Suisses, Grecs, Arabes, Turcs, Moldo-Valaques qui, généralement, n'ayant point de consuls à l'étranger, s'adressent aux nôtres. Il y avait autrefois cette différence que, pour les Chinois, les admissions étaient limitées à ceux d'entre eux qui venaient de nos possessions, ou qui étaient en relations avec nos nationaux ou nos missionnaires.

« Quelques centaines seulement jouissent ainsi de notre protection, mais comme on compte parmi eux les principaux négociants de Bangkok et de l'intérieur, il est à prévoir que le gouvernement siamois allèguerait qu'ils avaient été inscrits par erreur, afin d'en demander la radiation, et cela dans le but de soustraire à notre influence et à notre action la partie la plus importante de la communauté mercantile du Siam, celle qui soutient avec tant de persévérance nos établissements commerciaux.

« Si, toutefois, cette tactique était abandonnée, ce serait dans le but d'obtenir de nous autre chose qui servirait mieux encore les visées de la Cour de Bangkok dans cette question spéciale de la protection. On a sans doute entendu parler dernièrement d'un édit royal sur la naturalisation siamoise.

« Cet acte avait précisément pour objet l'abolition progressive du droit d'exterritorialité stipulé par les traités, car il limitait à la première ou à la seconde génération, suivant le cas, l'exercice de ce droit. Ainsi, d'après la nouvelle théorie, les descendants directs d'un Français né au Siam, restaient Français, ses *petits-fils* nés au Siam seraient *Siamois*. Quant aux sujets et protégés français, asiatiques, leur descendance devenait siamoise *dès le premier degré*. Ce sont ces principes, contraires à ceux de notre droit public, que le Siam entend nous demander de consacrer par une acceptation formelle.

« Il voudrait d'autant plus insister sur ce point qu'il a réussi à obtenir, contre d'autres concessions d'ailleurs, la sanction de l'une des puissances les plus fortement intéressées dans la question. Et puisque nous avons déjà tant fait de brèches à nos principes, en faveur des Siamois, nous aurions mauvaise grâce à ne pas capituler cette fois encore.

« Après cette opération, on pourrait poser la question : Où sont les avantages que nous propose le Siam ? En fait de protection, que nous resterait-il dans la vallée du Ménam comme sujets ?

« Plus de Laotiens, plus de Cambodgiens, plus d'Annamites !

« Plus de Grecs, de Turcs, de Suisses, de Valaques, etc. !

« Seulement quelques centaines de Chinois qui iront en diminuant chaque année, et c'est tout.

« Comme résultat, ce serait évidemment « inespéré » pour les Siamois, et désastreux pour nous. »

M. Champenois réclamait en vain coolies, bois, pour sa demeure. L'ordre venait de Nong-khay, officiel, de lui fournir ce qu'il désirait, mais rien n'était délivré. Lorsque, le 10 février 1895, fut annoncée la mort du fils du roi de Siam, les autorités laotiennes, rive droite, reçurent l'ordre de porter le deuil, à la façon européenne : crêpe au bras.

M. Soler évacué sur l'hôpital de Hanoi en janvier 1895, M. le chancelier de Mailly fut désigné pour le remplacer à la direction du *đào* de Cammon. Le 4 février 1895, la construction de la résidence au confluent du Nam Hinboun, sur le Mékong, en face d'Outhène, fut décidée d'après l'endroit choisi par Soler, suivant les instructions de Pavie. Toutefois, en attendant l'achè-



Phot. M^{me} GROSSIN.

MEO DE LA RÉGION DE KHAMKEUT.



Phot. M^{me} GROSSIN.

PHOU THUONG DE LA RÉGION DE NAPÉ.

vement des travaux à Pak Hinboun, le chef-lieu du *đào* de Cammon fut transféré à Thakhek, en mars 1895. La région continuait à relever du Résident supérieur à Huê.

De Mailly arriva à Hinboun le 27 février. Il y fut l'objet d'un enthousiaste accueil de la population laotienne que les Siamois continuaient à terroriser et que la présence d'un représentant de la France sur le Mékong rassurait.

Le nom de *Faureville* fut donné à la ville naissante, en l'honneur du Président de la République Félix Faure succédant, à la présidence, à Carnot, assassiné à Lyon.

La nécessité d'une route commerciale Outhène-Vinh, par Hà-trại, fut exposée au Résident supérieur à Huê, afin d'assurer l'évacuation des marchandises et produits du Cammon et concurrencer les routes Paklay-Pitchai-Bangkok, et Paklay-Korat-Bangkok. Un tracé fut projeté de Bangkok à Quảng-trị par Ai-Lao. Les études étaient facilitées par le fait que la terre était alors considérée au Laos comme « propriété commerciale ». « Dans aucun cas, elle ne peut être considérée comme propriété individuelle ». Qui lasse de la travailler et ne la fait plus produire, perd ses droits provisoires.

L'hostilité à l'égard de l'agent commercial, à Lakhône, persistait. Le 16 mars 1895, MM. Champenois et Montpeyrat étaient assaillis dans l'agence.

La piraterie continuait à sévir dans le Cammon et le Khamkeut. Fin mars, Phan-đinh-Phùng adressa une « proclamation » aux mandarins et habitants de cette région, leur ordonnant de lui fournir hommes et vivres et de l'aider à chasser les Français de l'Annam jusqu'au Mékong. Fin avril, venant du Hà-tĩnh, les pirates ayant avec eux Lý-Võ pillèrent un village du Cammon ; le village de Na Phuong leur fournit des vivres.

Le séminaire organisé en 1895, en l'île de Dône Done (ou Dôn Dôn), comprenait 30 élèves à qui étaient enseignées les langues laotienne et siamoise. Le Laos érigé, par décret du Pape du 16 mai 1899, en vicariat apostolique, était détaché de la Mission du Siam. Mgr Cuaz, nommé évêque d'Hermopolis mineure (juin 1899), en fut le premier évêque. Il était alors à Chantaboun. Le P. Prudhomme était provicaire à Nong-Sèng, où Mgr Cuaz arriva et s'installa le 13 novembre

1899. En 1904, des sœurs de Saint-Paul de Chartres, assistées de religieuses indigènes, furent chargées de l'hôpital et d'un orphelinat.

M. de Mailly décéda à Thakhek le 2 mai 1895. Le P. Pierre Escoffon, venu de Bangkok en 1887, célébra la cérémonie religieuse. De Mailly fut inhumé à Thakhek, où il repose toujours. Né à Vitry-le-François (Marne), il était âgé de trente-sept ans. Les autorités laotiennes de la rive droite avisées de la cérémonie ne vinrent pas y assister et prêtèrent serment au roi de Siam pour l'administration de la zone de 25 kilomètres.

La direction du *đào* de Cammon fut confiée à M. de Niort, ancien garde principal de la milice, commis de comptabilité. Les autorités mandarinales du Nghê Tinh envoyèrent dans le Cammon, afin de les représenter, le *lại-mục* Mâu, porteur d'un brevet de ses nouvelles fonctions. Les autorités laotiennes, récemment nommées par nous, protestèrent et, par ordre du Résident supérieur à Huê, le brevet fut immédiatement retiré au *lại-mục* Mâu, qui rejoignit Vinh par le premier convoi.

Ce fait, peut-être futile en lui-même, mérite toutefois qu'on s'y arrête, car en même temps qu'il témoigne du souci de l'Annam à marquer son pouvoir sur cette partie du Laos, il est comme le point de départ de la séparation du Laos de l'Annam et de son organisation indépendante.

Cette organisation particulière s'accroît encore du fait de la nomination, en octobre 1895, par le Gouverneur général Rousseau, de M. Bouloche comme Résident supérieur en mission au Laos, avec délégation de tous pouvoirs pour organiser le pays. Ce haut fonctionnaire en mission eut qualité pour prendre lui-même et signer les arrêtés au nom du Gouverneur général.

Le Laos fut divisé en Haut et en Bas-Laos, ayant chacun à la tête un « commandant supérieur », résidant l'un à Luang-Prabang, l'autre à Không. M. Vacle, le jour de sa prise de fonctions, remit au vieux roi Ông Kham le sabre sacré emporté par Đèo-văn-Trí, lors du sac de Luang-Prabang, et que les Laotiens considèrent comme donné à leurs rois par l'ancêtre Khoun-Boroum. Đèo-văn-Trí l'avait offert à M. Bouloche lors du passage de ce dernier à Lai-châu.

Le pays fut divisé en commissariats : six pour le Haut-Laos, sept pour le Bas-Laos, chacun administré par un commissaire

du Gouvernement. Un arrêté du Gouverneur général, du 6 février 1899, supprima les deux divisions du Laos, plaçant le pays unifié sous l'autorité d'un résident supérieur nommé par décret. Le premier fut le Colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos. « Sur son rapport, la ville de Vientiane, capitale historique, dont les ruines attestent l'ancienne splendeur, fut désignée comme chef-lieu du Laos. La construction de l'hôtel du Résident supérieur commença presque aussitôt, à l'emplacement même du palais détruit des rois de Vientiane. » (Paul DOUMER, *L'Indochine Française, Souvenirs*, p. 282). Les noms primitifs et historiques de Vieng-Chan (Palais santal) sont Srisättabakhônahut ou bien Lan-xang. Le Colonel Tournier se rendit à Vientiane en janvier 1900. Il passa à Pak Hinboun le 20 janvier.

Le 26 mai 1895, des rebelles du Hà-tĩnh, poursuivis par la garde indigène du Nghê Tĩnh, pénétrèrent dans le *đạo* de Cammon. Un engagement eut lieu, et le garde principal Dauffès défit la bande. Le chef Lý-Võ, *hiệp-quân* de Phan-đình-Phùng, fut tué, ainsi que quatre autres pirates. Deux autres furent blessés, faits prisonniers. Des fusils, genre fusils Gras de fabrication annamite, des armes blanches, sabres birmans et poignards, 194 cartouches, furent ramassés. Dans la région de Mưong Van, une autre bande s'infiltra dans la direction de Vũ-quảng, possédant 25 fusils à tir rapide et de nombreuses munitions. Depuis un mois, Lý-Võ terrorisait la région de Mưong Ma, enlevant des habitants, pillant les villages. Les mandarins laotiens coopérèrent avec une trentaine de Laotiens armés, complétant l'effectif des 16 gardes de Dauffès.

En juillet 1895, la population laotienne demanda à se faire vacciner.

Des discussions eurent lieu, en octobre, au sujet de la délimitation du *đạo* de Cammon et du *đạo* de Savannakhet. Le Cammon demanda que la rivière Sébangfai ne fût pas la limite du mưong de Phou-Wa, sans quoi ce mưong appartiendrait au *đạo* de Savannakhet.

Pour conserver les Laotiens sur la rive droite, les Siamois suspendirent les travaux de construction de routes, des lignes télégraphiques Lakhône-Sakhône et Lakhône-Banmuk. Par ordonnance royale, la ville de Phanom et les villages environnants

furent exonérés d'impôts, mais eurent à assurer l'entretien du that de Phanom, lieu de pèlerinage de tout le Laos. « Ils ne le firent même pas. Et les bonzes se contentaient de ramasser les pierres et les briques qui tombaient. L'herbe et les arbustes poussèrent dans les interstices de la maçonnerie. »

L'impôt fixé sur la rive droite (février 1895) à un tical par inscrit ne fut pas réclamé aux Laotiens venant de la rive gauche, pas plus qu'à ceux qui s'installèrent sur la rive du Mékong.

L'impôt de souveraineté que le Siam exigeait au Laos français était fixé à deux ticaux (une piastre vingt) par famille, sur les hommes valides de 21 à 60 ans. Un tiers des sommes versées était remis au percepteur siamois et les deux autres tiers restaient entre les mains du *chao-muong* pour être employés dans la région. En novembre 1895, l'impôt perçu dans les *muong* de Phou-Wa, Cammon, Khamkeut, demeura fixé à deux ticaux par famille. En raison des réquisitions subies lors de l'occupation siamoise, puis des coolies fournis pour la construction des postes de Thakhek et de Hinboun, la quotité de l'impôt fut réduite à un tical et demi dans les *muong* de Faureville et de Thakhek. Peu après, l'impôt fut uniformément fixé dans les divers *muong* à deux piastres par inscrit.

Le *chao-muong* de Thakhek : Chan Phim (*chan* : haut grade des bonzes), ancien bonze converti au catholicisme, devint impopulaire comme ayant renié la religion de ses ancêtres. Il fut victime également de vengeance de la part de certains de qui il n'approuvait pas tous les actes et qui osèrent lui prescrire certains ordres peu corrects n'ayant rien d'administratif et qu'il refusa d'exécuter. Chan Phim fut remplacé par l'oupahat Thao Phomma, élu le 21 novembre par 98 villages sur 107.

Par arrêté du 30 septembre 1895, le Gouverneur général créa le budget du Laos. Le premier, celui de 1896, s'éleva à 1.819.245 francs. Ses recettes, y compris celles provenant des taxes indirectes (versées depuis 1899 au budget général, créé en 1898), furent de 142.770 piastres.

Les recettes du Budget local du Laos furent :

en 1897, de 182.381 piastres.	
en 1898, de 198.522	—
en 1899, de 201.409	—
en 1900, de 256.857	—
en 1901, de 350.000	—

La population *laotienne* de la province de Cammon était alors approximativement estimée à 30.000 habitants, dont 5.380 inscrits pour 518 villages.

Lors du recensement de 1931 (juillet) (1) comprenant toutes les races, la province de Cammon accusait une population de 86.064 hommes, ainsi répartie :

Français (y compris autres Européens).	110
Laotiens	52.819
Phou Thai, Sô, Phou Meo, Nho, Sek, etc	25.471
Annamites (non compris coolies des chantiers)	6.209
Métis laotiens-siamois	1.162
Chinois	243
Cambodgiens	3
Indiens.	24
Etrangers de statut européen	2
Autres étrangers	3
Métis sino-laotiens	18

Les diverses races, Phou Thai, Sô, etc., pour 25.471, donnent le recensement particulier suivant :

Nho	1.313
Kaleung	882
Yoi	1.054
Sô.	7.953
Sek	936
Phou Thai	10.155
Kha	1.029
Thay Xam.	574
Tha Bo	146
Phou Thuong	103
Phou Theng	85
Thay Meuaï	63
Khabo	180
Palay	88
Meo	802
Khatong	108
	25.471

(1) Le recensement de juillet 1931 donne 18.675 inscrits pour 839 villages et une population totale de 86.064 hommes, dont 110 Européens, 52.819 Laotiens, 6.209 Annamites.

C'est dans la vallée de Nam Nưong, Khamkeut, que vivent les Kha Tong Luang (Kha aux feuilles jaunes) (1) que les Annamites de Quảng-binh appellent Tắc Củi et qui habitent des abris de feuilles qu'ils abandonnent dès que celles-ci jaunissent. Des groupements semblables se trouvent du côté de Bái-đinh, vers le col de Mụ-già et dans le Bas-Laos (voir mon étude sur *les Kha de la province de Saravane*). Les légendes se sont emparées de ces groupements primitifs. Il convient de ne pas les accepter; ainsi les hommes-singes pygmées de la région d'Hà-trại. Toutefois, des métis de négritos ont été identifiés en la région du col de Mụ-già.

Souvent, à propos des raptés de Laotiens ou d'Annamites sur la rive gauche, transportés sur la rive droite et tenus en esclavage par des Siamois, une explication nous fut donnée de cette situation par l'engagement pour dettes.

Bien que le roi de Siam eût aboli l'esclavage, l'esclavage pour dettes n'en subsista pas moins en cas de non-remboursement dans les délais prévus. La dette étant transmissible, la famille du débiteur demeura placée sous la dépendance du maître. L'esclave, nourri, recevait en fin d'année six ticaux comme rémunération de son travail et de celui de sa famille. L'intérêt étant généralement de 6% par mois, pour 15 ticaux de dettes, l'esclavage devenait donc perpétuel. En outre, l'esclave pour dettes était astreint à l'impôt personnel de deux ticaux (1 \$ 20). Rien que dans le *mưong* de Lakhône-Phanom, les esclaves détenus par la noblesse (Thao, Phya, etc...) et par les fonctionnaires de tous grades, étaient d'un millier environ.

Nous apportâmes une modification imminente dans la réglementation de l'engagement pour dettes au Laos, supprimant la perpétuité de cet engagement. En 1908, l'article 234 (et s.) du Code civil laotien limita la durée de l'engagement, mais laissa subsister la phrase « pour le paiement du capital et des intérêts jusqu'à son extinction », alors que les services n'étaient taxés qu'à une piastre pour l'homme et 0 \$ 65 pour la femme. Avec

(1) Changent de maisons aussitôt que les feuilles (dont ils se servent entre un treillis de bambous pour faire les cloisons de leurs cases) commencent à jaunir.

leur consentement, le débiteur pouvait engager à son créancier « des gens placés sous sa dépendance ». Il a été remédié à ces situations par les Codes de 1928 (*C. Civ.*, art. 260 et s.) limitant la durée de l'engagement (2 ans, renouvelable une fois) et désignant les personnes pouvant s'engager en paiement des dettes (débiteur, sa femme, ses enfants, jusqu'à majorité).

Des familles annamites (14) quittant Đông-hới et fuyant les rebelles du Quảng-binh vinrent s'installer dans la province de Cammon (février 1896).

Le Quảng-binh était alors en proie à la piraterie. Quarante-sept pirates armés, dont 27 de fusils à tir rapide, pénétrèrent dans la province de Cammon et à Ban Phakiou (village rive gauche de la Sébangfai), cherchèrent à traverser le Mékong pour aller rejoindre le commissaire siamois.

Le chao-mưong de Mahaxay, Thao-Kham-Tham, fils du latsabout du roi de Vientiane, qui avait refusé de suivre les Siamois et de qui l'autorité était généralement reconnue, les poursuivit. Le 29 février, il obtenait des soumissions, deux carabines et 29 cartouches. Le garde principal Paris eut une soumission, un revolver, 188 cartouches de fusils Gras. Il fut fait neuf prisonniers.

En représailles, le chef pirate Đê Quỳnh exécutait trois Lao-tiens à Ban Beuc.

Le chao-mưong du mưong de Cammon, Thao-Si, *quan-huyên* à l'époque où son mưong relevait de l'Annam, très attaché à la cause française, donna des preuves de son dévouement, en poursuivant la piraterie qui infestait le pays. Depuis 1890, les bandes du Đê Châu, réfugiées au Laos, y perpétrèrent leurs exactions. Les pirates trouvaient auprès des Siamois sur la rive droite secours et assistance. C'est ainsi qu'en janvier 1895, le *lãnh-binh* Mục alla à Lakhône, vit le commissaire siamois, puis se rendit à Ban Dua Makheng chez le prince siamois, gouverneur, qui lui fournit trois fusils à répétition, des cartouches et des revolvers.

Un de ces fusils fut alors remis par lui au Đê Quỳnh, ainsi que l'avouèrent les pirates arrêtés à Mahaxay. La complicité des Siamois ne faisait aucun doute. Ils donnèrent même asile à cinq pirates qui franchirent le Mékong. Un des rebelles ayant avoué les compromissions du prince siamois se pendit. Fin octobre

1897, l'oupahat de Lakhône reçut du prince de Ban Dua Makheng un de nos fusils à répétition, avec baïonnette.

Sur ces entrefaites, des agents commerciaux français de la rive droite ayant été remplacés, en juin 1896 (M. Remy fut nommé agent commercial à Lakhône en mars), les Siamois exploitèrent la situation et déclarèrent que les Français devaient abandonner la rive droite du Mékong. Des manifestations hostiles eurent lieu contre les Chinois, protégés français.

C'est en 1896 qu'un négociant français, M. Ménager, à la suite de prospections effectuées dans la vallée du Nam Pathène, en 1894-1895, constitua un syndicat à Saigon, pour l'exportation de l'étain. Ayant obtenu la concession du gisement, le syndicat se transforma, en 1896, en une société anonyme au capital provisoire de 130.000 francs.

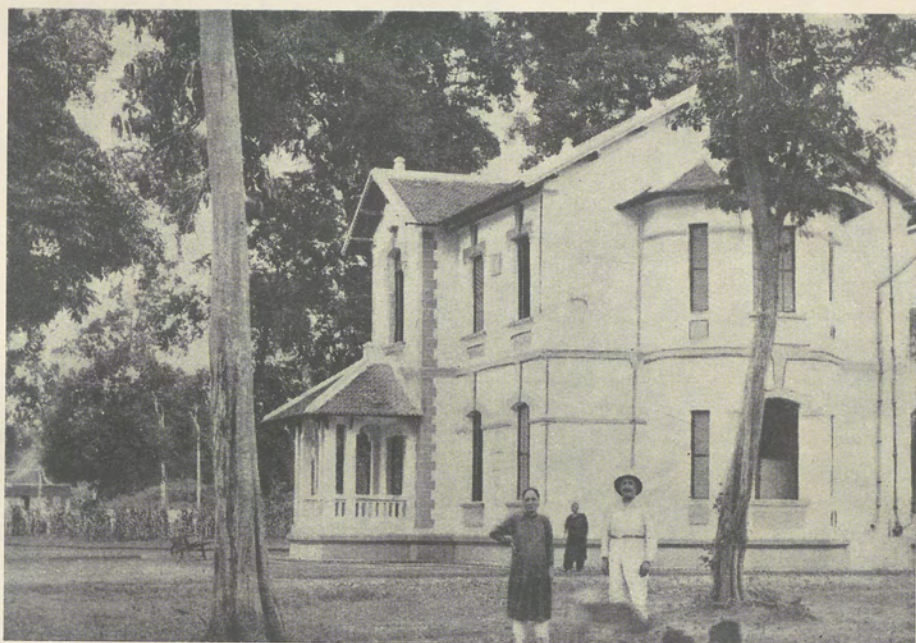
Les deux premières déclarations de périmètres miniers, dans la province de Cammon, furent faites par M. Ménager, assassiné dans la nuit du 27 au 28 octobre 1896, au rapide de Sông Luông au-dessus de Kemmarath, par son interprète et 14 serviteurs annamites. Son corps, attaché à une lourde caisse, fut jeté au fleuve. Les assassins se réfugièrent au Siam à Ban Dua Makheng. La première déclaration fut faite à Cammon le 20 décembre 1893, pour des recherches d'étain au nord de Ban Pou Tian, périmètre « Marie », la deuxième, à Cammon également, le 10 janvier 1894, pour une recherche de gisement de cuivre, en périmètre réservé « Blanche ».

Lors de l'occupation siamoise, les villages de cette vallée payaient partie de leurs impôts en étain. De même, à Attopeu, la population acquittait des impositions en poudre d'or.

Le colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos à Không, ayant été désigné pour remplacer M. Pavie, commissaire général de la République française au Laos, arriva à Lakhône, le 17 mai 1896 (départ le 21). Malgré les ordres reçus, en exécution du traité d'octobre 1893, le commissaire siamois Luong Phi Thak n'avait point encore quitté Lakhône et fut insolent à l'égard de notre représentant.

Une violente épidémie de choléra sévit en juin à Korat, où résidait le consul de France. Les gens fuirent la ville, propageant l'épidémie.

Pl. IX.



Phot. DA FONSÉCA.

LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS A THAKHEK.

A la suite de l'intervention renouvelée de la France à Bangkok, les fonctionnaires siamois furent invités, le 10 décembre 1896, à quitter Lakhône, en exécution de l'article 3 du traité du 3 octobre 1893, et à se retirer, dans le plus bref délai, à l'Ouest de la zone de 25 kilomètres.

Le gouverneur d'Outhène répondit aussitôt que « la rive droite étant siamoise, il n'y avait pas de raison pour que le commissaire se retire ». Le 16 janvier 1897, il répéta que sa présence ne violait pas le traité et qu'il ne se retirerait que sur ordre de son gouvernement.

Depuis août 1896, le bruit courait, rive droite, que la France déclarerait la guerre au Siam, et l'attitude des fonctionnaires siamois était de plus en plus arrogante à notre égard. Toutefois, l'arrestation de l'ancien commissaire siamois de Ban Muk par le commandant de la canonnière *Massie*, et sa détention à Savannakhet (août 1896), produisit une influence énorme, mais sans arrêter les bruits du prochain conflit. Les Chinois, qui jouissaient de notre protection diplomatique depuis 1860, étaient de plus en plus importunés, en butte à d'incessantes perquisitions sous prétexte de détention d'opium dont la vente était interdite. Les autorités en profitaient pour bouleverser leurs marchandises et en briser.

Cependant le *chao-muong* laotien, rive droite, ne se rendit pas, cette année là, à Ban Dua Makheng prêter serment de fidélité au roi de Siam, ainsi qu'il l'avait fait, en violation du traité, l'année précédente ; mais il y envoya son fils aîné, se déclarant malade. Du reste, le gouverneur siamois était alors lui-même atteint de typhoïde.

En octobre 1896, il y avait dans la sphère d'action du poste commercial de Lakhône, dans la zone de 25 kilomètres, 689 familles originaires de la rive gauche du Mékong constituant 23 villages avec 3.500 personnes emmenées rive droite, de force, par les Siamois, lors du démembrement du royaume de Vieng-Chan. Ces familles furent invitées à revenir rive gauche, avec exonération d'impôts pendant trois ans, et mise de rizières à leur disposition. Des Sô revinrent à Mahaxay ; mais, lorsque les chefs de familles retournèrent rive droite chercher les leurs dans le *muong* de Kout-Son-Mane, à une journée de marche de

Lakhône, dans la zone neutre, les autorités siamoises les emprisonnèrent. Relaxés fin décembre 1896, ces malheureux ne pouvaient même aller à leurs rizières que surveillés par des soldats, tant le Siam craignait l'émigration de cette région qu'il avait voulu peupler. En janvier 1897, beaucoup d'entre eux furent dirigés sur Korat pour les travaux de la voie ferrée.

Les deux chaloupes, le « Colombert » et le « Trentinian » (appelé « Francis Garnier » depuis l'accident de Nong-Seng du 4 février 1928), furent mises en service le 28 novembre 1896 dans le bief de Lakhône. Elles y naviguent encore. L'« Argus » et le « Massie » parcouraient depuis trois ans le grand fleuve.

L'impôt imposé par les Siamois, sur la rive droite, était, en février 1897, ainsi établi :

Impôt personnel : 2 ticaux, soit alors	1 \$ 20
Impôt en nature : 5 mun de riz } soit	0 60
ou un tical }	
Impôt foncier : 2 slong lang	0 40
Droit sur la consommation de l'alcool : 1 tical.	0 60
Total	2 \$ 80

L'impôt arriéré des années 1893, 1894 et 1895 ayant été réclamé, provoqua un fort mécontentement parmi les Laotiens.

Lorsque nous pénétrâmes dans le Tràn-ninh et le Cammon, les Siamois regagnant la rive droite du Mékong, chassèrent devant eux les habitants, leur faisant remise des impôts qu'ils percevaient habituellement. Ainsi agirent-ils en 1892, 1893, 1894 et partie de 1895 ; à notre arrivée, ils emportèrent tous les documents pouvant servir à l'établissement d'un rôle, disant aux Laotiens qu'ils voulaient ainsi « nous empêcher de pressurer les habitants comme nous le faisons déjà au Tonkin, où nous avons exigé des habitants un impôt de dix fois supérieur à celui qui était perçu dans le temps où il dépendait seulement de la Cour de Huê » (DELINEAU, rapport cité). Du reste, les Siamois, en 1893-1894, distribuèrent de l'argent à profusion, à des gens transportés rive droite et que, pour diverses raisons, ils renvoyèrent rive gauche. « Beaucoup de ces gens se sont alors ralliés à leur cause ; tandis que, grâce à notre lenteur à prendre

ses intérêts, le parti favorable à notre venue dans le pays n'a fait que diminuer en nombre et en importance » (*Rapport DELINEAU* cité, rédigé au début de 1894).

Devant la mesure prise par les Siamois leur réclamant des impôts arriérés, les Laotiens menacèrent de repasser sur la rive gauche, et la mesure fut rapportée. Toutefois, l'impôt personnel fut augmenté dans la zone neutre de 25 kilomètres.

Une menace d'exode fit reporter la mesure à plus tard.

Toutefois, l'impôt personnel fut augmenté dans la zone neutre.

En mars 1897, les Annamites de Vinh vinrent de plus en plus nombreux commercer à Lakhône, où des pirates annamites se sont réfugiés. Le chef pirate « Ông Đê » ou Đê Đạt (*lãnh-binh Đạt*), blessé au bras par une balle lors d'un engagement avec notre milice, loge même chez le commissaire siamois (mars 1897). Dans les déclarations des rebelles, Sakhône-Lakhône est dénommé Xă-quan. Cinq chefs de bandes sont à Ban Dua Makheng, ne se livrant à aucun travail depuis plusieurs mois, pourvus, en outre, d'opium et d'argent. Parmi eux, se trouvait Trần-Quỳnh, chef de la rebellion, le *lãnh-binh* Mực, Ông Khâm, ancien partisan de Hàm-Nghi, dans le « guet-apens de Huê » de la nuit du 4 au 5 juillet 1885. Métis sino-annamite, son identité ne peut être nettement établie. On le supposait originaire de la province de Nam-định, au Tonkin. Réfugié au Siam, il était devenu l'homme de confiance du prince Prachak et son intermédiaire avec les rebelles. Il avait reçu de Hàm-Nghi une lettre fin 1893. Agent du chef pirate annamite Văn-Thông, il résidait dans un village au-dessus d'Outhène, en 1894, et commandait les Annamites rebelles réfugiés rive droite. Aussi l'appelait-on communément *lãnh-binh Siam*. Un ancien chef annamite qui se faisait appeler « Ông Thượng » ou « Quan Thượng » se trouvait encore dans le *mường* A-Khat, province de Sakhône, en mars 1900. Ses partisans résidaient à Sakhône et à Ban Dua Makheng. Ces chefs rebelles annamites étaient passés au Laos, puis au Siam, en juillet 1885. Le régent Thuyêt emmenant avec lui Hàm-Nghi, la reine-mère et quelques princes de la famille royale chercha, également, à gagner le Laos et le Siam. Le roi Hàm-Nghi dormait, ainsi que son fidèle compagnon Thiệp, fils du régent Thuyêt, lorsque sa retraite fut découverte dans un village moi du Quảng-binh, à Khe-Ta-Bao, le premier septembre 1888. Réveillé, Thiệp voulut tuer son roi plutôt que le voir arrêter. Un Moi put se saisir de l'arme et Thiệp fut tué d'un coup de feu. Le régent Thuyêt

parvint à gagner Pékin et sollicita l'aide de la Chine. La France demanda à la Chine de le garder. Il y mourut en 1899.

Continuant l'ancienne politique de 1893, 1894 et 1895, le gouvernement siamois aide les pirates annamites, et à Lakhône le commissaire siamois, reprenant de l'autorité, ordonne tant aux Annamites commerçants qu'aux Laotiens et Siamois, de ne point fréquenter l'agent commercial français.

Les Laotiens se plaignent même à nous de cette autorité, déclarant (mars 1897) : « Depuis de longues années, nous obéissons aux ordres des Siamois. A l'heure actuelle encore, le commissaire siamois nous fait connaître les ordres du prince. Si les Siamois ne nous commandaient point, pourquoi verserions-nous toujours l'impôt à Ban Dua Makheng ? »

En mars 1897, un officier anglais, escorté d'un fort convoi (200 chevaux, canons, munitions), vint lever le plan d'Oubône et regagna seul Bangkok, laissant son matériel à Oubône.

Le 4 avril 1897 eut lieu, à Lakhône, la cérémonie du serment. Le commissaire siamois promit, aux Laotiens, la protection du Siam. Pour la première fois depuis neuf mois il paraissait en public.

Seul le *chao-murong* laotien de Lakhône se déclara pour nous. Aussi, le 28 mai 1897, le gouverneur Rattassakhet de Nong-Keo, envoyé par le prince de Nong-Khay, vint pour l'arrêter et le conduire à Ban Dua Makheng, lui reprochant non seulement de n'avoir point assisté à la fête du serment, mais encore d'avoir, à Pa Nam, vendu du terrain aux Français, ce qui était faux. Le *chao-murong* se déclara malade, intransportable. Il quitta sa demeure et s'installa à la maison des passagers (*sala*). Les Siamois n'insistèrent point trop alors, car ils s'attendaient à nous voir occuper la rive droite. Déjà les commissaires de Lakhône et d'Outhène avaient préparé leurs bagages et s'apprêtaient à fuir. Voyant que nous ne faisons rien, leur arrogance se manifesta.

Le 5 juin 1897, notre *chao-murong* avisé qu'il allait être arrêté, ayant mis en ordre parfait les affaires administratives et fait vérifier les fonds dont il avait charge, vint à l'agence commerciale française de Lakhône, vers onze heures, se placer sous la protection de notre agent. A quinze heures, toujours sous cette protection, il passa rive gauche, cependant que les autorités

siamoises assistaient furieuses à ce départ. Soixante personnes passèrent sur notre rive dans la soirée du 5 et le 6 juin au matin, le 8 plus de cent personnes suivirent. Les Siamois menacèrent d'arrêter les familles amies. Le frère du *chao-murong*, qui, en 1893 déjà, avait été le seul fonctionnaire laotien à servir volontairement les Siamois, fut nommé *chao-murong* de Lakhône (rive droite, antérieurement, le *chao-murong* de Lakhône administrait les deux rives). Les Siamois l'élevèrent à la dignité de *phagna*, alors que les anciens *chao-murong* de Lakhône n'étaient que *phra*. En 1893, il renseignait le *kha-luong* chargé de Mahaxay et assista à l'affaire de Nakay.

Le *chao-murong* de Mahaxay Thao Kham Tan, nous rendit également les plus grands services contre la piraterie et contre les menées siamoises. Courageux, il témoignait d'une fermeté de caractère remarquable et était de mœurs sévères. Lorsque, M. Saint-Chaffray prit, le 14 février 1898, la direction de la province en qualité de commissaire du gouvernement, il demanda pour le *chao-murong* de Mahaxay, ainsi qu'en faveur du *chao-murong* de Thakhek, la dignité de *phaya* afin de récompenser leur attitude et pour répondre à la mesure prise, en face, par Bangkok.

En mai 1897, les missionnaires de Lakhône, ainsi que notre agent commercial, ne furent plus ravitaillés par les Siamois. En juin 1897, trente familles comptant 177 personnes étaient passées sur la rive gauche, à la suite du *chao-murong* que nous venions (14 juin 1897) de nommer *chao-murong* de Thakhek. Les Siamois l'accusèrent alors de dilapidation des fonds publics et de malversations. Il lui fut possible de répondre à ces calomnies. Cependant le commissaire siamois qui, sans consulter le gouvernement français, venait de nommer, pour la zone de 25 kilomètres, *chao-murong* l'ancien *oupahat*, et *oupahat* le *latsavong*, afin de les récompenser de leur attitude anti-française, fit saisir les biens non encore évacués de l'ancien *chao-murong* et les plaça chez son successeur et chez le *latsavong*, en attendant la décision du grand commissaire siamois de Ban Dua Makheng. Sur les observations du commissaire du gouvernement, le prince donna tort au commissaire siamois de Lakhône qui fut relevé et rappelé à Bangkok.

La situation était alors fort délicate au Siam et notre prise de possession du pays envisagée comme acte imminent.

C'est en mai 1897 que fut reconnue la richesse du Cammon en lianes à caoutchouc. Les indigènes, particulièrement les cornacs, se faisaient avec le latex de la liane, des bagues et des bracelets, amulettes préservatrices contre les maladies.

L'exode des populations transportées de force sur la rive droite continua. Le 12 juillet, sept familles (34 personnes) quittèrent Mưong Ve et vinrent s'installer à Ban Tong, *mưong* de Thakhek. Le 26 juillet, six familles de Ban Bung Lôm repassent rive gauche — elles étaient originaires de Mahaxay — et viennent se fixer à Ban Khi Khai. Des Sô et des Kha, passés au Siam, après la destruction de Mahaxay, en 1847, s'étaient réfugiés à Kutsaman, province actuelle de Sakhône-Lakhône. Un groupe thaï se fixa à Tharê, puis plus loin à l'intérieur.

Le Laos rive gauche, jadis très peuplé, fut ainsi razzié de sa population poussée à l'intérieur du Siam, puis, peu à peu, ramenée sur les rives du fleuve afin de peupler ces régions désertes. Quand ces gens repassèrent sur notre rive, des mélanges avaient eu lieu, nombreux, divers. Aussi n'avons-nous pas, dans le Moyen-Laos, et particulièrement dans l'actuelle province de Cammon, une race laotienne pure, mais un métissage fort complexe. Il en est, du reste, de même au Siam où domine le métissage chinois.

L'exode continuant, les autorités siamoises menacent d'arrêter les gens qui, à l'abri du traité de 1893, reviennent à leur pays d'origine. Le 28 juillet, quatre familles passent encore de Lakhône à Thakhek.

En août, les Siamois, pensant de plus en plus à une guerre prochaine, incorporèrent des recrues. Les chefs rebelles annamites devaient prendre de ces hommes et passer piller la rive gauche. 600 recrues sont rassemblées à Sakhône, 1.000 dans les *mưong* voisins de Ban Dua Makheng. Aussi les gens de 18 à 40 ans s'enfuyaient-ils dans les forêts ou se réfugiaient-ils sur la zone neutre de 25 kilomètres, d'autant plus que la population de Sakhône était, en grande partie, originaire de la rive gauche.

En septembre, dix-neuf familles de cinq villages différents reviennent sur notre territoire, malgré le latsavong, faisant fonctions d'oupahat à Lakhône, qui arrête, emprisonne, menace de la cangue, accuse de vols, les gens voulant traverser

le Mékong ou revenant chercher leurs biens. Nous n'agissions pas énergiquement, par la force. Aussi les autorités siamoises déclaraient-elles sarcastiquement et orgueilleusement : « Les Français menacent toujours, mais ne font rien. »

Pour arrêter l'émigration, qui dépeuplait son territoire, le prince siamois de Ban Dua Makheng commença à répandre le bruit, en novembre, que les forces françaises allaient occuper la rive droite. De ce fait, l'émigration se ralentit. Le Siam, cessant la levée des troupes, expliqua que nous devions, sans guerre, nous installer provisoirement dans la zone neutre. Aussi la rentrée des impôts fut-elle pressée, rive droite, afin d'être effectuée avant notre arrivée.

Cette mesure raviva l'émigration. Vingt familles comprenant 83 personnes, puis un autre groupe de vingt-deux familles passèrent rive gauche. Le bruit fut alors lancé, décembre 1897, que le gouvernement siamois enverrait des Anglais administrer Lakhône qui, lorsque les Français voudraient passer rive droite, encadreraient des soldats siamois, traverseraient le fleuve et nous attaqueraient.

Dans de difficiles conditions le commissaire du gouvernement de la province de Cammon, M. Gosselin, entreprit, en novembre, la construction des routes :

MUONG DE PAK HINBOUN. — Route de Pak Hinboun à Cammon,
par Ban Don Pak.

Hinboun au Nam Kadin, en longeant le Mékong.

Route directe Pak Hinboun à Cammon.

MUONG DE THAKHEK. — Thakhek à Pak Hinboun.

— Thakhek à la Sébangfaï.

— Thakhek à Ban Khing, vers Phou-Wa.

MUONG DE MAHAXAY. — Ban Khing à Phou-Wa.

— Phou-Wa à la frontière de Song-
Khône, vers Mưong Vang.

— Phou-Wa à Mahaxay et Nakay.

MUONG DE CAMMON. — Ban Bo au col de Hà-trại.
Cammon à Hà-trại.

MUONG DE KHAMKEUT. — Lat Mưong à Ban Bo.

Le 14 décembre 1897, le chef pirate annamite *Đinh-võ-Kỳ* fut arrêté, avec huit autres pirates, par le chef de poste de garde indigène de Napé (l'ancien Napé). Il était porteur d'un brevet de mandarinat à lui délivré pour le *chao-muong* de Khamkeut. Les filles de *Đê Đat* et la nommée Thit Nad qui assuraient la liaison des pirates furent également arrêtées. Le 6 novembre 1897, l'oupahat, le latsavong et le latsabout de Thakhek furent condamnés aux travaux forcés, à Poulo Condore, pour complicité avec les pirates siamois et exactions. Ils furent dirigés sur Savannakhet et Không, le 19 janvier 1898, appelant du jugement, lequel fut confirmé.

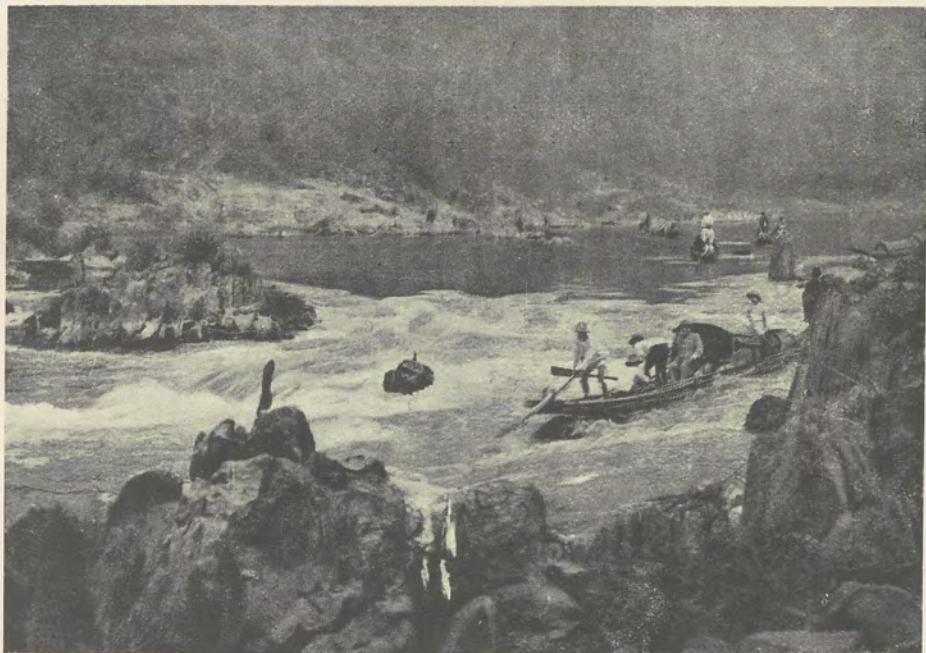
Vers le 27 décembre 1897, les autorités de Lakhône répandirent le bruit que nous allions installer la douane sur notre territoire. L'annonce de cette mesure arrêta quelque peu le retour des Laotiens. Bruit fondé, du reste, puisque le 1^{er} janvier 1898 nous percevions des droits de douanes.

Le 28 décembre 1897, le prince siamois donna l'ordre de transférer le chef-lieu du *muong* de Lakhône à Bung Sut, hors la zone neutre. La population laotienne de la zone craignit de se voir à nouveau refoulée dans l'intérieur. Ainsi, le 10 janvier 1898, quatorze familles (69 personnes) passaient du *Muong Kut Sa Mane* sur la rive gauche.

Nous reconnûmes alors que les autorités laotiennes rive droite dépendraient dorénavant des autorités siamoises. Aussi la situation de nos agents commerciaux devint-elle très difficile.

En février 1898, un consulat français était installé à Oubône. Un autre le devait être à Ban Dua Makheng. Le prince siamois en profita pour annoncer que, de ce fait, les fonctionnaires laotiens pouvaient refuser de traiter les affaires avec nos agents commerciaux.

Une importante immigration annamite a lieu dans la province de Cammon. De nombreux Annamites du Hà-tĩnh et du Quảng-binh, où la famine sévit, se fixent particulièrement dans le *muong* de Mahaxay. Mais la piraterie manifeste alors une vive recrudescence. Un *đội* de la Garde indigène se révolte à Napé, en février 1898. Dans les *muong* limitrophes de la Senoï et de la Sébangfaï, où *Thần-Quỳnh* et ses partisans trouvent abri; dans la région de Nong-Ping, les pirates sont actifs.



Phot. DA FONSÉCA.

UN RAPIDE SUR LE MÉKONG.



Phot. DA FONSÉCA

PIROGUE DANS UN RAPIDE.

Des mandarins du Hà-tĩnh, particulièrement le quan huyện de Qui-hợp, s'ingèrent dans l'administration du Cammon. Le résident de Thanh-hoá essaya même de faire rentrer en Annam les populations annamites et Phou-Thuong venues s'installer au Laos et obtint des félicitations du Gouverneur général, M. Brière.

Le commissaire du Gouvernement de la province de Cammon, M. Bourcier Saint-Chaffray, proteste énergiquement contre ce dépeuplement, contraire à la politique poursuivie depuis 1893 en vue de peupler le Khamkeut et le Cammon, pour mettre le pays en valeur. Le résident de Hà-tĩnh, M. Damade, envoyait distribuer des almanachs annamites pour raviver l'idée du village ancestral, à l'aide de superstitions exploitées. Le quan huyện de Qui-hợp alla jusqu'à vouloir lever l'impôt. Il avait peut-être l'histoire à l'appui de ses prétentions. M. Saint-Chaffray n'en protesta pas moins et eut gain de cause.

En février 1898, trente et une familles vinrent du Siam à Thakhek.

Le 3 mai, notre agent commercial à Lakhône, M. Remy, plus tard administrateur des Services civils de l'Indochine, quittait son poste et M. Munier le remplaçait.

Le P. Xavier (Xavier-Guégé) s'installait en mai 1898 en aval de Thakhek, au village de Xieng-Vang, avec 12 familles annamites (72 personnes) passées rive droite après une épidémie de choléra qui dévasta cette région, jadis riche et cultivée. Trente familles se fixèrent à Thakhek.

La pagode de Mưong Khao et le that furent réparés, réveillant de vieux souvenirs, « œuvre de saine politique » (Saint-Chaffray).

En mai 1898, des bandes pirates (environ 40 fusils) opérèrent des incursions dans le Mưong Hinboun, particulièrement au village de Soum Sanouk (Som Louk, de la carte Pavie). La bande s'était organisée dans le *mưong* de Samabouri.

En juin, le prince de Ban Dua Makheng concéda à un Chinois le monopole de la préparation et de la vente de l'opium dans les provinces de Nong-Khay, Sanyabouri, Outhène, Lakhône, Ban Mone, pour une redevance totale annuelle de 8.000 ticaux. Ce fermier sous-traita aussitôt pour Lakhône seul à 4.000 ticaux, malgré la convention interdisant les fermes de l'alcool et de l'opium dans la zone de 25 kilomètres.

Le voyage de M. le Gouverneur général Doumer, à Bangkok, en juillet 1899, eut une heureuse répercussion à Lakhône. Le commissaire siamois parla dès lors en termes amicaux de la France, soulignant la différence des procédés employés par notre pays avec ceux des divers gouvernements en relation avec le Siam.

Le Siam se méfia toujours des étrangers. Si le 20 mars 1833, il signa un traité d'amitié et de commerce avec les Etats-Unis (ratifié le 14 avril 1836), il ne consentit pas à autoriser l'établissement de consuls américains. Les Portugais seuls jouissaient de cette prérogative, refusée en 1852 aux Anglais. Voici, du reste, les deux derniers articles du traité de 1833 :

« Art. 9. — Les marchands des Etats-Unis faisant le commerce au Siam respecteront et suivront, dans toutes leurs prescriptions, les lois et ordonnances du pays.

« Art. 10. — Si par la suite quelque nation étrangère autre que la nation portugaise demande et obtient de Sa Majesté des consuls résidant au Siam, les Etats-Unis auront la liberté d'en établir aussi concurremment avec toute autre nation étrangère. »

Mgr Pallegoix écrivit, à ce sujet, dans sa *Description du royaume thaï ou Siam* (t. I, p. 300) :

« Le gouvernement thaï a bien peu de rapports politiques avec les nations voisines, si ce n'est encore la Chine ; car il envoie tous les 3 ans des ambassadeurs avec des présents pour l'empereur de Chine, que le roi de Siam appelle son frère aîné ; de son côté, l'empereur répond par une lettre et des présents, mais n'envoie jamais d'ambassadeurs à Siam. Les relations des *Thaï* avec les Anglais de Syngapore sont purement commerciales, et toutes les fois que les Anglais ont fait des propositions d'un genre politique, le roi a toujours répondu qu'il fallait s'en tenir aux anciens traités. C'est ainsi que, dernièrement (1854), il leur a refusé formellement d'établir un consul à *Bangkok*.

« Il n'y a que les Portugais qui aient un consulat dans cette capitale depuis une trentaine d'années, et la crainte que le gouvernement thaï a des Anglais, fait qu'il a pris la résolution de n'accorder à aucune puissance européenne le droit d'établir des consulats chez lui, persuadé que s'il l'accordait aux Français,

par exemple, il se verrait obligé de l'accorder aussi aux Anglais, avec qui il n'a pas envie de se frotter. »

Ces citations établissent l'importance de l'établissement de nos consulats au Siam et l'effet énorme que cette concession pouvait produire dans les milieux administratifs siamois.

Mais nous n'en avons point terminé avec l'hostilité et l'ambition siamoises. La province de Cammon en devait encore éprouver les effets.

La fusion du Haut et du Bas-Laos, le 6 février 1899, en un seul Laos, et la désignation du colonel Tournier, commandant supérieur du Bas-Laos, comme résident supérieur du Laos français, à Vientiane, furent favorablement accueillies. En cette unité politique s'affirmaient les droits définitifs de la France sur la rive gauche du Mékong.

On comptait, en juillet 1899, dans la région de Lakhône quatre cents Annamites réfugiés en cinq villages annamites. Ils ne payaient aucun impôt. Vingt Chinois étaient également installés là, comme commerçants.

La situation des autorités siamoises s'affermissait de plus en plus dans la zone neutre : postes, timbres, impôts, justice selon le code siamois.

En outre, l'action politique de notre agent commercial se limitait à entretenir de bons rapports avec les autorités siamoises, l'examen des affaires étant soumis au vice-consul de Ban Dua Makheng (M. Caillat). Ce qui se traduisit, du reste, en décembre 1899, par l'impossibilité du vice-consul en tournée, et ce durant dix jours, d'obtenir un rendez-vous du *chao-muong* de Lakhône « absent. »

En août 1899, le rôle des Annamites ayant été établi par les autorités siamoises de Lakhône, dès lors les Annamites se réclamèrent de leur qualité de « protégés français », pour ne pas payer. M. P. Munier fut remplacé à Lakhône, le 11 septembre 1899, par M. Roux.

L'hostilité siamoise du *chao-muong* laotien de Lakhône (septembre 1899) alla jusqu'à ne pas répondre à une lettre du commissaire du Gouvernement de Pak Hinboun, transmise par notre agent de Lakhône, proposant de délivrer du

vaccin et même de faire procéder à la vaccination de la région ravagée par la variole.

Le 17 août, une force armée siamoise, composée non de soldats réguliers, mais de cinquante personnes de Ban Dong Tone, alla dans l'île de Don Khi Khoai arrêter des mandarins. La plainte portée aux Siamois était très vraisemblablement tendancieuse et n'avait eu pour but que de motiver cette manifestation.

Cependant, en octobre 1899, les relations avec notre agent commercial, M. Roux, étaient satisfaisantes au point qu'il fut, pour la première fois, invité à la fête des régates des 17, 18 et 19 octobre.

Le chao-muong de Lakhône mourut subitement le 12 janvier 1900.

En 1900, les incidents se multiplieront. Ce sont des empiètements continus dans la zone neutre des 25 kilomètres, car nous sommes toujours sous le régime du traité Pavie de 1893. Le Siam favorise la contrebande des armes de guerre, la piraterie, l'agitation au Cambodge, en Annam et au Laos. (Voir A. KLOBUKOWSKI, *Souvenirs sur Georges Clémenceau*, dans la *Revue de Paris*, 15 juillet 1931.) Le roi Chulalongkorn est affaibli. Il se vêt à l'européenne d'un uniforme anglais. Le Danemark agit contre la France, à Bangkok où, comme amiral siamois, règne le Danois Armand du Plessis de Richelieu.

La Compagnie danoise de Navigation, la Compagnie de l'East Asiatic danois ont le monopole de l'exploitation des forêts de tecks, des recherches et exploitations de pierres précieuses, les fermages de l'opium, des jeux. L'épouse du prince Waldemar de Danemark est la princesse Marie d'Orléans, tante du tsar Nicolas II. De là pression sur notre ministre des Affaires Etrangères Delcassé, favorisant la politique siamoise, contrecarrant l'expansion de notre colonie. Il y a opposition nette, acerbe, violente entre le Quai d'Orsay, notre ministre de Bangkok et le Gouvernement de l'Indochine. Nous ne cesserons, du reste, de toujours céder, fût-ce sur les points les mieux établis de nos droits, telle la question du Mékong (cf. KLOBUKOWSKI.)

Etienne intervient auprès du Président de la République Loubet; mais les rapports de M. Klobukowski sont tronqués. Il fallut l'intervention de Clémenceau pour faire retirer un projet de

traité au plus haut point défavorable à nos intérêts et à nos droits. (Voir : *Notre politique au Siam*, dans *la Revue de Paris*, 1^{er} décembre 1902 — Signé X. (De KLOBUKOWSKI, corrigé par CLÉMENTEAU.)

La province de Cammon continuera à être le théâtre d'importants événements provoqués par le Siam et par des rebelles d'Annam. Des incidents de navigation, de pêche nécessiteront de nouvelles discussions diplomatiques, provoquant de nouveaux traités. Une Haute Commission permanente franco-siamoise règle, depuis le 25 août 1926, l'application du traité de février 1925. Le Cammon n'y a rien gagné.

Les discussions politiques sont officiellement closes. Le Siam n'en a point, sans doute, abandonné pour cela son rêve de grand royaume thai. Des morts royales subites, permirent au Siam de se placer à nos côtés lors du conflit européen, le 22 juillet 1917.

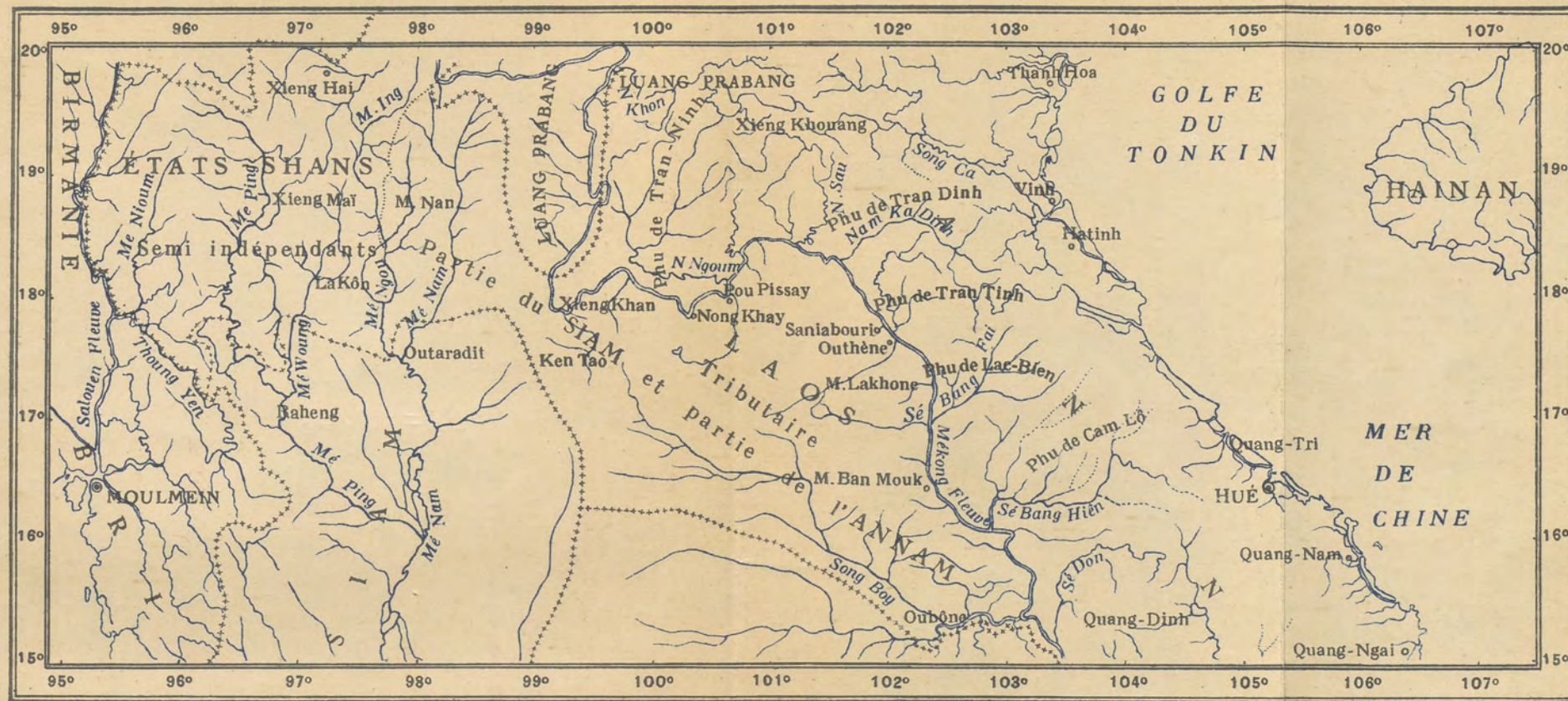
Il s'agit aujourd'hui de la mise en valeur économique du pays, d'arracher le Laos au Siam. Là encore, la province de Cammon par sa route (piste), ses voies de pénétration sur Vientiane, son chemin de fer (pour quand ?) jouera un rôle important, soutenue par la route de Đônghà-Savannakhet, route destinée, jadis, à supporter une voie ferrée. Le Cammon, par ses mines, permit un jour toutes les illusions.

La crise sévit. Les valeurs réelles n'en subsistent pas moins. Soyons prêts et préparons-nous à repartir.

Ou alors, nous serons, cette fois, vaincus par le Siam tenace.

PIERRE GROSSIN,

*Administrateur des Services civils
de l'Indochine.*



Extrait de la carte politique de l'Indo-Chine en 1893 avant le traité franco-siamois du 3 Octobre d'après la carte politique de l'Indo-Chine de M. François Deloncle (Paris, Septembre-Octobre 1889) (L. de Reinach, Le Laos, PL. IV.)

